



Société du Centre des congrès
de Québec



2006-2007

**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION**



1 » Lettre au ministre	2
2 » Lettre au président de l'Assemblée nationale	2
3 » Déclaration de la direction de la Société	3
4 » Mot du président et directeur général	4
5 » Conseil d'administration	6
6 » Comité de gestion	7
7 » Comités du conseil d'administration	8
8 » Faits saillants	8

9 » Une société d'État	
Loi sur la Société	10
Mission	10
Vision	10
Plan d'affaires	10
Principes directeurs	10
Orientations stratégiques	11
Plan d'action 2006-2007 et faits saillants	11
Exigences législatives	12
Conseil d'administration	13
Gouvernance des sociétés d'État	16

Crédits

Ce document est une réalisation de la Société du Centre des congrès de Québec

RÉDACTION

Émilie Belisle

Agente d'information

Ann Cantin

Directrice, Communications et mise en marché

CORRECTION D'ÉPREUVES

Hélène Pineault

Agente de communication

CONCEPTION GRAPHIQUE

François Robitaille

Graphiste

COLLABORATION SPÉCIALE

Sylvie Godbout

Secrétaire générale

et responsable des affaires juridiques

Christine Vézina

Directrice, Ressources financières

PHOTOGRAPHIE

François Robitaille

Graphiste

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec, 2007

Bibliothèque nationale du Canada, 2007

ISBN 978-2-550-51010-9

10 » Une société commerciale	
Effort de vente	18
Une société commerciale axée sur les résultats	19
Une société en synergie avec son milieu	25

11 » Faits saillants et états financiers	
Rapport de la direction	32
Rapport du vérificateur	32
Résultats	33
Excédent	34
Bilan	35
Flux de trésorerie	36
Notes complémentaires	37

12 » Annexe	
Retombées économiques	45
Code d'éthique de la Société	47
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	50
Organigramme de gestion	54

1

LETTRE AU MINISTRE

Monsieur Raymond Bachand

Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre du Tourisme

Monsieur le Ministre,

À titre de président du conseil d'administration et directeur général de la Société du Centre des congrès de Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2006-2007*.

Ce rapport annuel de gestion répond aux exigences du gouvernement en matière de reddition de comptes. Il décrit la mission, la vision, les valeurs, les objectifs et les résultats de la Société, sans oublier les faits saillants et les résultats financiers de l'année 2006-2007.

En espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,



P.- Michel Bouchard

2

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Monsieurs Michel Bissonnet

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Député de Jeanne-Mance

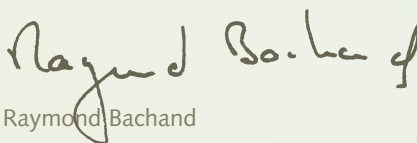
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* de la Société du Centre des congrès de Québec.

Ce rapport décrit de façon générale la Société, ses réalisations, les objectifs qu'elle s'est fixés, de même que les résultats atteints ainsi que les faits saillants afférents à l'année qui vient de se terminer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

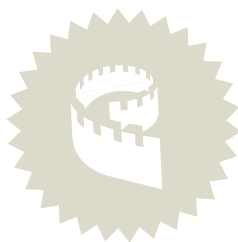
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre du Tourisme



Raymond Bachand

3

DÉCLARATION DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ



L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le présent rapport et des contrôles afférents.

Les données du *Rapport annuel de gestion 2006-2007* de la Société du Centre des congrès de Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Société ;
- présentent les objectifs, les indicateurs de performance et les résultats en lien avec le contexte économique ;
- présentent des données fidèles et fiables à tous égards importants.

Je déclare donc que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation, telle qu'elle se présentait le 31 mars 2007.

Le président et directeur général,

P.-Michel Bouchard

4

MOT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2006-2007, le Centre des congrès de Québec a connu une année et des résultats exceptionnels.

Des reconnaissances pour souligner le 10^e anniversaire du Centre

Fait exceptionnel, c'est au courant de l'année 2006-2007 que le Centre des congrès s'est vu décerner le prix tant convoité de l'Association internationale des palais de congrès, l'Apex Award - Prix du meilleur palais de congrès au monde. Que pouvions-nous souhaiter de plus à quelques jours des célébrations entourant notre 10^e anniversaire?

Ce prix est le résultat d'une consultation auprès de nos clients qui se sont dits totalement satisfaits des services offerts au Centre des congrès de Québec. Le sondage portait sur une majorité de critères composant l'expérience client tels que les installations, les opérations, les capacités techniques, les services alimentaires, la destination, etc. Je tiens à souligner que c'est grâce au personnel de la Société, du Centre et de nos partenaires, qui ont fait du service à la clientèle une priorité au cours des dix dernières années, que le Centre a pu recevoir ce prix dont le prestige rejaillit du coup sur l'ensemble de la région.

C'est avec une grande fierté que nous avons également mérité ces autres reconnaissances qui témoignent encore du travail soutenu et exceptionnel de notre personnel :

- **2007 Prime Site Award** (qualité de l'immeuble, de l'environnement et du personnel), par le magazine américain *Facilities & Destinations*, mars 2007.
- **Reader's Choice Award – Top 8** (qualité du service à la clientèle), par le magazine canadien *Meetings & Incentive Travel*, février 2006.



LE CENTRE DES CONGRÈS S'EST VU DÉCERNER
L'APEX AWARD
PRIX DU MEILLEUR PALAIS DE CONGRÈS AU MONDE

Une année de records

L'analyse détaillée de l'année financière 2006-2007 a révélé des résultats records. En effet, si l'on exclut le III^e Sommet des Amériques en 2001-2002, le Centre a connu sa meilleure année, dépassant les objectifs de façon significative.

Il faut aussi souligner les retombées de 80 M\$, dont 57 M\$ en argent neuf, que les événements tenus au Centre en 2006-2007 ont permis de retourner à la région et aux entreprises locales, sans oublier les emplois créés et maintenus grâce à nos activités.

LE CENTRE A CONNU SA MEILLEURE ANNÉE



Une vision d'avenir

Le Centre des congrès de Québec est reconnu comme un leader en matière d'environnement. Nous offrons déjà à notre clientèle un bâtiment et des opérations responsables. Dans le prochain exercice, nous nous engagerons comme équipe à faire un pas de plus en offrant à nos clients tout le soutien nécessaire pour qu'ils puissent à leur tour agir de façon responsable en réalisant des événements zéro déchet, zéro carbone.



DÉJÀ RECONNU COMME UN LEADER EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Quelques mois à peine après mon entrée en fonction, il m'apparaît évident que l'équipe en place a relevé avec brio le défi des dix premières années. Cependant, l'avenir laisse place à de nombreux défis qu'il faudra saisir et relever dès les premières semaines du nouvel exercice financier.

Un nouveau plan d'affaires sera d'ailleurs élaboré en 2007-2008. Il précisera la façon dont nous cherchons à nous démarquer de la concurrence, l'évolution de nos choix en matière de mise en marché et de développement de nouveaux marchés, mais aussi le développement de nouvelles collaborations pour une meilleure reconnaissance internationale. Le Centre des congrès de Québec est un outil efficace de développement économique, à nous de maximiser son impact sur l'économie locale. Nous amènerons nos efforts sur de nouveaux marchés lucratifs et sur la création d'événements récurrents en partenariat avec les intervenants économiques et touristiques de la région.

2007-2008 sera aussi l'année des grands préparatifs. Ce n'est plus seulement un doute, c'est maintenant une réalité, les célébrations entourant le 400^e anniversaire de la ville influenceront à la hausse le nombre d'événements majeurs attendus au Centre des congrès en 2008-2009. Nous savons maintenant que nous atteindrons de nouveaux records, particulièrement en matière de congrès internationaux puisque 20 congrès sont déjà confirmés comparativement à 8 en 2006-2007.

Il va de soi que cette recrudescence de visiteurs internationaux, notamment durant les mois d'été normalement plus tranquilles en matière de congrès, aura encore une fois des retombées directes pour l'industrie de la restauration, de l'hébergement et du tourisme en général.

Il est donc essentiel de prévoir l'après-2008, si le Centre des congrès veut offrir des événements magiques à sa clientèle, et ce, à la hauteur de sa réputation. Une fois conquise, cette clientèle reviendra sûrement pour offrir davantage à la région.



M^{me} Paule-Anne Morin
*Vice-présidente,
 développement des
 affaires région de Québec*
 R3D Conseil inc.
 Présidente du comité
 de vérification



M. Alain April
*Directeur général
 Château Bonne Entente*
 Vice-président du conseil



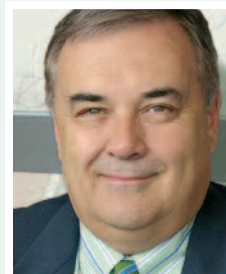
M. Gilbert Cashman
*Consultant en hôtellerie,
 tourisme et gestion de
 réunions et congrès*



M^e Sylvie Godbout
*Secrétaire générale et
 responsable des affaires juridiques*
 Société du Centre des congrès
 de Québec

5 CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. P.-Michel Bouchard
*Président du conseil
 d'administration et
 directeur général*
 Société du Centre des
 congrès de Québec



M. Pierre Labrie
Directeur
 Office du tourisme de Québec



M^{me} Anne Nonga
Propriétaire - gestionnaire
 Restaurant la Calebasse



M. Alain Madgin
*Directeur, relations
 gouvernementales*
 AstraZeneca Canada Inc.



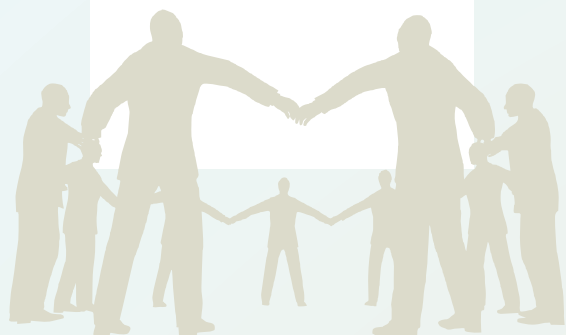
M^e Lise Bergeron
Associée
 Desjardins Ducharme



Au 31 mars 2007

6

COMITÉ DE GESTION



M. P.-Michel Bouchard
*Président et
directeur général*



M^e Sylvie Godbout
*Secrétaire générale,
responsable des
affaires juridiques*



M^{me} Jessica Martin
*Directrice principale
Ventes et service clientèle*



M. Gilles Méthé
*Directeur
Recherche et
développement*



M^{me} Ann Cantin
*Directrice
Communications et
mise en marché*



M. Michel Bureau
*Directeur
Administration*



M. Marc Poirier ing.
*Directeur
Gestion immobilière et
soutien aux événements*



M^{me} Christine Vézina
*Directrice
Ressources financières*



M^{me} Josette Alain
*Directrice
Coordination
des événements*

Au 31 mars 2007

7

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Comité de vérification
- Comité de gouvernance et d'éthique
- Comité de communications et mise en marché
- Comité des ressources humaines

8

FAITS SAILLANTS

Gagnant de l'Apex Award – Prix du meilleur palais de congrès au monde, décerné par l'Association internationale des palais de congrès (AIPC).

Arrivée du nouveau président et directeur général, monsieur P.-Michel Bouchard.

Célébration du 10^e anniversaire du Centre, le 29 août 2006.

Meilleure année du Centre quant au nombre d'événements, aux revenus et au taux d'occupation.

Inauguration du secteur 2000.

Révision de la structure organisationnelle.

9

UNE SOCIÉTÉ
D'ÉTAT



9.1 » Loi sur la Société

La *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec* a été adoptée le 15 juin 1993 donnant le mandat à la Société d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec, d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès et d'exercer des activités commerciales de nature à contribuer au développement du Centre et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

Elle favorise la politique du faire-faire par des fournisseurs de biens et services, contribuant ainsi, par sa commercialisation et ses opérations, à générer une valeur ajoutée à l'activité économique régionale existante. De plus, son action, s'exerce en complémentarité avec les organismes et intervenants régionaux, aussi bien en amont qu'en aval de son action.

9.2 » Mission

Solliciter la venue de congrès, de réunions et d'expositions d'envergure en offrant un centre de congrès de calibre international et une expérience de service totalement satisfaisante, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

9.3 » Vision

En 2006-2007, la Société s'était donné une nouvelle vision puisque en 2003, l'Association internationale des palais de congrès avait reconnu le Centre des congrès de Québec comme l'un des trois meilleurs palais de congrès au monde. Elle s'était donc donné comme objectif pour la durée restante de son *Plan d'affaires 2005-2008* de *maintenir le positionnement du Centre des congrès de Québec parmi les trois meilleurs centres de congrès au monde reconnus par une organisation internationale, et, régionalement, d'être reconnu comme l'un des principaux moteurs économiques.*

La Société a de nouveau atteint son objectif puisqu'en 2006, le Centre des congrès de Québec était désigné le meilleur palais de congrès au monde par l'Association internationale des palais de congrès.

9.4 » Plan d'affaires

En 2006-2007, la Société a réalisé la deuxième année de son plan d'affaires et, par le choix de ses orientations stratégiques, a pu maintenir son positionnement à l'international. Elle entame donc la dernière année de son plan d'affaires et devra plancher sur l'élaboration du *Plan d'affaires 2008-2011*.

9.5 » Principes directeurs

Les principes directeurs adoptés par la Société du Centre des congrès de Québec lui servent de guide dans la prise de décision et la détermination de ses interventions et couvrent ses divers champs d'activité.

- La satisfaction de la clientèle.
- Le personnel comme principal actif.
- L'innovation, le développement et la croissance.
- La collaboration, l'intégration et le développement de partenariats solides.
- L'excellence.
- Un style de gestion mobilisateur.
- La technologie comme soutien à l'action humaine.
- Une approche de marketing relationnel.
- Une saine gestion, la transparence et l'éthique.

**LE PERSONNEL,
COMME
PRINCIPAL
ACTIF**



9.6 » Orientations stratégiques

- Solliciter la venue de congrès, réunions et expositions d'envergure.
- Exercer son rôle de moteur économique.
- Maintenir le positionnement de centre de congrès de calibre international.
- Offrir une expérience client totalement satisfaisante.
- Exercer des activités commerciales ou autres activités de nature à contribuer au développement du Centre et en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

MAINTENIR LE POSITIONNEMENT
DE CENTRE DE CONGRÈS DE CALIBRE
INTERNATIONAL



9.7 » Plan d'action 2006-2007 et faits saillants

En collaboration avec le personnel de la Société, les membres du comité de gestion ont élaboré le *Plan d'action 2006-2007* à partir des orientations stratégiques définies au *Plan d'affaires 2005-2008*.

La Société a mis l'accent encore cette année sur les actions ayant un impact sur le volet commercial de ses activités

RÉPARTITION DES ACTIONS PAR CONTEXTE :

Commercial : 35 %

Institutionnel : 22 %

Financier : 19 %

Organisationnel : 16 %

Opérationnel : 8 %

Le taux de réalisation du *Plan d'action 2006-2007* est comparable à 2005-2006. La Société a fait face cette année à une situation difficile sur le plan des ressources humaines rendant d'autant plus intéressantes ces réalisations. On peut mentionner, à titre d'exemple, le départ du président et directeur général qui occupait ce poste depuis plus de huit années, l'intérim assuré par le directeur de l'administration qui a dû cumuler plusieurs fonctions pendant plus de six mois, l'arrivée du nouveau président et directeur général, la réorganisation de la structure organisationnelle et des effectifs réduits en raison de départs et d'absences.

Principales réalisations

Contexte financier

- Poursuite des efforts en optimisation des processus opérationnels.
- Mise en place d'une réserve pour entretien majeur aux états financiers.
- Développement d'un système de veille sur les éléments financiers des autres centres de congrès.
- Mise en application d'un outil de suivi des remises en temps réel.

Contexte organisationnel

- Formation sur la motivation pour l'ensemble du personnel des sous-traitants et de la Société.
- Poursuite de l'exercice de gestion documentaire qui se terminera en 2008.
- Suivi et coordination du chantier de rénovation du secteur 2000 et ajustement du programme selon les besoins tout en visant l'optimisation.

Contexte institutionnel

- Participation à l'élaboration des plans de réaménagement de la Promenade Desjardins avec la Fédération des caisses Desjardins du Québec et du calendrier des travaux selon les événements au Centre.
- Nombreuses démarches pour assurer le potentiel de développement du Centre dans le contexte de la vente du complexe Place Québec.
- Préparation de la demande d'accréditation LEED-EB.
- Organisation d'activités pour souligner les 10 ans du Centre et l'ouverture du secteur 2000 après les rénovations.
- Présentation de la candidature du Centre à l'Association internationale des palais de congrès.

Contexte commercial

- Réalisation des actions du plan de marketing et des ventes (voir section *Une société commerciale*).
- Révision du modèle d'affaires en ce qui a trait aux fournisseurs officiels et accrédités.
- Mise en oeuvre des actions reliées à la promotion des produits et services, au développement d'événements spéciaux et à la veille sur les éléments opérationnels des autres centres de congrès.

Contexte opérationnel

- Vérification auprès des différentes clientèles de l'importance accordée aux services d'accueil et de signalisation inclus dans la tarification.
- Révision du *Guide du client* afin d'y intégrer, entre autres, le *Manuel de référence technique*.

9.8 » Exigences législatives

Accès à l'information

En tant qu'organisme public, la Société se préoccupe de la protection de la vie privée tant pour son personnel que pour la clientèle du Centre.

À cet égard, elle a introduit dans sa *Politique sur la gestion et la sécurité de l'information* les recommandations du vérificateur général ainsi que la nouvelle directive du Conseil du trésor en matière de sécurité de l'information. Ainsi, les mesures nécessaires ont été prises afin de gérer les risques et les impacts, pour assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information, l'authentification des utilisateurs et l'irrévocabilité des documents qu'ils rédigent ou des actions qu'ils posent.

En matière d'accès à l'information, quatre demandes ont été traitées au cours de l'année 2006-2007. Une demande a été traitée à l'intérieur du délai de 20 jours et les trois autres demandes ont nécessité que la Société se prévale du délai additionnel de 10 jours prévu par la loi.

Éthique

Les administrateurs

Le bilan 2006-2007 ne fait état d'aucun manquement à l'éthique.

Le personnel

La Société, en collaboration avec le comité d'éthique et de gouvernance du conseil d'administration et le comité de relations professionnelles, a adopté une *Politique contre le harcèlement* qui fera l'objet d'une diffusion auprès du personnel dès le début de 2007-2008.

Traitement du personnel directeur

La Société rend public le traitement du personnel de direction.

Échelle pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007

Nombre	Classe	Minimum	Maximum
0	1	74 987 \$	94 127 \$
6	2	71 039 \$	88 798 \$
1	3	67 017 \$	83 772 \$
2	4	63 225 \$	79 032 \$
1	5	59 646 \$	74 560 \$

Enfin, il faut noter qu'aucune rémunération n'est versée aux administrateurs de la Société.

9.9 » Conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu neuf rencontres au cours de l'année 2006-2007. Les membres se sont entre autres intéressés aux dossiers qui suivent :

- Octroi des contrats pour les services audiovisuels ainsi que pour les services de sonorisation et éclairage de spectacles, banquets et expositions.
- Renouvellement du contrat en services alimentaires.
- Impact de la vente du complexe Place Québec par la Société immobilière du Québec.
- Modernisation de la gouvernance des sociétés d'État.
- Changements à la structure organisationnelle.

Au cours de 2006-2007, de nouveaux administrateurs ont été nommés, soit M. Alain Madgin, M^e Lise Bergeron, M^{mes} Andrée Gauthier et Anne Nonga. Les mandats de MM. Pierre Labrie et Alain April ont été renouvelés. Ce dernier a été désigné vice-président du conseil d'administration. En cours d'année, M^{me} Andrée Gauthier a remis sa démission.

À la suite du départ du président et directeur général de la Société, M. Claude Pinault, le directeur de l'administration, M. Michel Bureau, a assuré l'intérim. En février 2007, M. P.-Michel Bouchard était nommé président et directeur général.



**Février
2007**

**P.-Michel Bouchard
nommé président
et directeur général**

Le tableau ci-dessous indique la durée des mandats de chacun des administrateurs ainsi que leur profil professionnel.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2007

Nom	Début et fin de mandat		
M. Alain April <i>Directeur général</i> Château Bonne Entente	4 février 2004 3 février 2007	Profil	Secteur d'activité : tourisme, secteur privé Domaine de compétence : hôtellerie Expertise/expérience : gestion d'entreprises touristiques multiples, tourisme d'affaires
		Autres implications	• Office du tourisme de Québec • Association hôtelière de la région de Québec • Conseil québécois de l'industrie touristique • Institut de tourisme et d'hôtellerie de Québec • Château Bonne Entente, Hôtel Georgesville et Hôtel Gouverneur • Opération Enfant Soleil
M^{me} Lise Bergeron <i>Associée</i> Desjardins Ducharme s.e.n.c.r.l. avocats	28 juin 2006 28 juin 2008	Profil	Secteur d'activité : droit Domaine de compétence : immobilier, acquisition et réorganisation d'entreprise, fiscalité municipale, évaluation foncière, expropriation Expertise/expérience : représentation de promoteurs et de propriétaires d'immeubles
		Autres implications	• Fondation de l'Université Laval • Institut de développement urbain du Québec
M^{me} Paule-Anne Morin <i>Vice-présidente, développement des affaires région de Québec</i> R3D Conseil inc.	4 février 2004 4 février 2007	Profil	Secteur d'activité : conseils en gestion et systèmes d'information Domaine de compétence : conseils en management et technologies de l'information Expertise/expérience : développement des affaires administration générale – consultante
		Autres implications	• Orchestre symphonique de Québec
M. Gilbert Cashman <i>Consultant en hôtellerie, tourisme et gestion de réunions et congrès</i>	4 février 2004 4 février 2007	Profil	Secteur d'activité : tourisme, secteur privé Domaine de compétence : hôtellerie Expertise/expérience : gestion hôtelière, de réunions et congrès
M. Pierre Labrie <i>Directeur</i> Office du tourisme de Québec	28 juin 2006 28 juin 2008	Profil	Secteur d'activité : tourisme, organisme public régional Domaine de compétence : tourisme général, promotion de la région, marketing Expertise/expérience : administrateur public municipal
		Autres implications	• Associations touristiques régionales associées du Québec • Association de l'industrie touristique du Canada • Association canadienne des offices de tourisme et de congrès
M. Alain Madgin <i>Directeur, relations gouvernementales</i> AstraZeneca Canada Inc.	28 juin 2006 28 juin 2009	Profil	Secteur d'activité : pharmaceutique Domaine de compétence : relations gouvernementales - lobbying Expertise/expérience : affaires corporatives/publiques, droit, marketing
		Autres implications	• Conseil du patronat du Québec • Corporation du Congrès des jeunes chambres de commerce 2009
M^{me} Anne Nonga <i>Propriétaire-gestionnaire</i> Restaurant la Calebasse	28 juin 2006 28 juin 2008	Profil	Secteur d'activité : tourisme, hôtellerie Domaine de compétence : restauration, entreprise privée expertise/expérience : services conseils en entreprises
		Autres implications	• Québec interculturelle 2008 • Association des femmes entrepreneures immigrantes de Québec

Un poste vacant à la suite d'une démission

Au 31 mars 2007

Comité de vérification

- M^{me} Paule-Anne Morin, présidente
- M. Gilbert Cashman

Exécution de son mandat

Le comité de vérification s'est réuni à trois reprises lors de l'exercice 2006-2007. Au besoin, les membres ont rencontré les gestionnaires afin d'obtenir l'information nécessaire à l'exécution de leur mandat. Notamment, les états financiers trimestriels et annuels ainsi que le budget annuel et le plan d'immobilisations ont été étudiés.

Ils se sont de plus intéressés cette année à la nouvelle *Politique sur la gestion et la sécurité de l'information* ainsi que sur les travaux concernant les contrôles pour la détection des erreurs et des fraudes.

Comité de gouvernance et d'éthique

- M^e Lise Bergeron
- M. Alain April
- M. P.-Michel Bouchard, président et directeur général
- M^e Sylvie Godbout, responsable de l'éthique

Activités réalisées au cours de la dernière année

- Révision des déclarations d'intérêt des administrateurs.
- Travaux relatifs aux nouvelles règles de gouvernance des sociétés d'État.
- Étude du projet de loi modifiant la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec*.
- Étude du projet de politique sur l'indépendance des membres du conseil d'administration.

Comité des ressources humaines

- M^e Lise Bergeron
- M^{me} Paule-Anne Morin
- M. Pierre Labrie

En fonction des nouvelles règles de gouvernance, la Société a créé un comité des ressources humaines. Aucune rencontre n'a cependant eu lieu au cours de la dernière année.

Comité de communications et mise en marché

- M. Alain April
- M. Pierre Labrie
- M. Alain Madgin
- M^{me} Anne Nonga
- M. P.-Michel Bouchard, président et directeur général
- M^{me} Ann Cantin, directrice, Communications et mise en marché
- M^{me} Jessica Martin, directrice principale, Ventes et service clientèle

En plus des comités requis par la loi, en raison des activités de la Société, le comité de communications et mise en marché se penche sur les plans de communication et mise en marché et, plus particulièrement, sur les grandes orientations et les axes de communication privilégiés. Le comité fait les recommandations appropriées au conseil d'administration pour leur adoption.

9.10 » Gouvernance des sociétés d'État

L'adoption en décembre 2006 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* aura un impact sur la Société. En effet, la *Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec* sera modifiée au cours de 2007-2008 afin de tenir compte des nouvelles règles de gouvernance mises de l'avant par le gouvernement du Québec.

La Société a toutefois déjà mis en place certaines règles qui n'étaient pas déjà présentes et qui pouvaient être appliquées sans modification législative, entre autres :

- Création d'un comité de ressources humaines au sein du conseil d'administration.
- Formation dispensée par l'ENAP aux administrateurs sur la « Sensibilisation à la dimension gouvernementale » et sur « Le rôle stratégique du conseil d'administration ».

10

UNE SOCIÉTÉ
COMMERCIALE



10.1 » Effort de vente

Afin de conquérir de nouveaux marchés et de protéger ses acquis, l'équipe des ventes de la Société effectue chaque année un grand nombre d'activités promotionnelles. Chacune d'elles a d'abord fait l'objet d'une analyse de pertinence en lien avec les objectifs de démarchage.

LISTE DES ACTIVITÉS DE PROMOTION POUR L'ANNÉE 2006-2007

Activité	Nombre par marché	
Visites d'inspection	Canadien	7
	Américain	4
	International	3
Visites de repérage	Canadien	4
	Américain	3
	International	4
Tournées de familiarisation	Québécois	1
	Canadien	1
	Américain	1
	International	2
Activités promotionnelles et de fidélisation	• Inauguration du secteur 2000 • Université Laval • Casino de Montréal	
Voyages de sollicitation	Québécois	5
	Canadien	3
	Américain	3
	International	2
Dépôts de candidature	International	2
Pré-candidatures	International	3
Promotions précongrès	International	4
Bourses	Québécois	2
	Canadien	7
	Américain	9

Ententes conclues pour les années futures

En 2006-2007, l'équipe des ventes de la Société a conclu 144 ventes, soit 8 de plus que l'objectif de 136 ventes. Soixante-quatre des événements vendus en 2006-2007 se sont déroulés au cours de cette même année, tandis que les 80 autres se dérouleront au cours des prochaines années, et ce, jusqu'en 2013.

ENTENTES CONCLUES EN 2006-2007 POUR L'ANNÉE 2006-2007 ET LES ANNÉES FUTURES

Marché	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	Nombre d'événements
Congrès international	1	0	6	1	0	1	0	9
Congrès américain	0	2	0	2	1	1	1	7
Congrès canadien	2	4	3	3	1	0	0	13
Congrès québécois	6	18	10	2	1	0	0	37
Sous-total congrès	9	24	19	8	3	2	1	66
Autres événements	55	19	3	1	0	0	0	78
Total événements	64	43	22	9	3	2	1	144

LES PRODUITS ET SERVICES + CONSTITUENT 8% DES REVENUS EN SERVICES AUXILIAIRES



Produits et services +

Les *Produits et services +* simplifient l'expérience des organisateurs, profitent à la communauté d'affaires régionale et génèrent de nouveaux revenus au Centre des congrès de Québec. Seulement un an après leur lancement, les objectifs sont pratiquement atteints. Avec 150 000 \$, ils constituent à eux seuls 8 % des revenus en services auxiliaires. Se sont ajoutés à la gamme les services suivants :

- Location d'équipement informatique avec Miro Location Informatique inc.
- Encarts promotionnels avec le quotidien *Le Soleil*.
- Location de décors.
- *Événement responsable* en accord avec les principes de développement durable de la Société et les tendances du marché.

Par ailleurs, la conciergerie est très appréciée de la clientèle de destination qui, dans les sondages de satisfaction, la place en tête de liste pour ses produits offerts. En raffinant l'approvisionnement et le mode d'opération, les revenus du service de la conciergerie ont progressé de 44 % et de 136 % lorsqu'on ajoute la fourniture en articles promotionnels, cela ayant pour effet de porter les ventes à 45 000 \$.

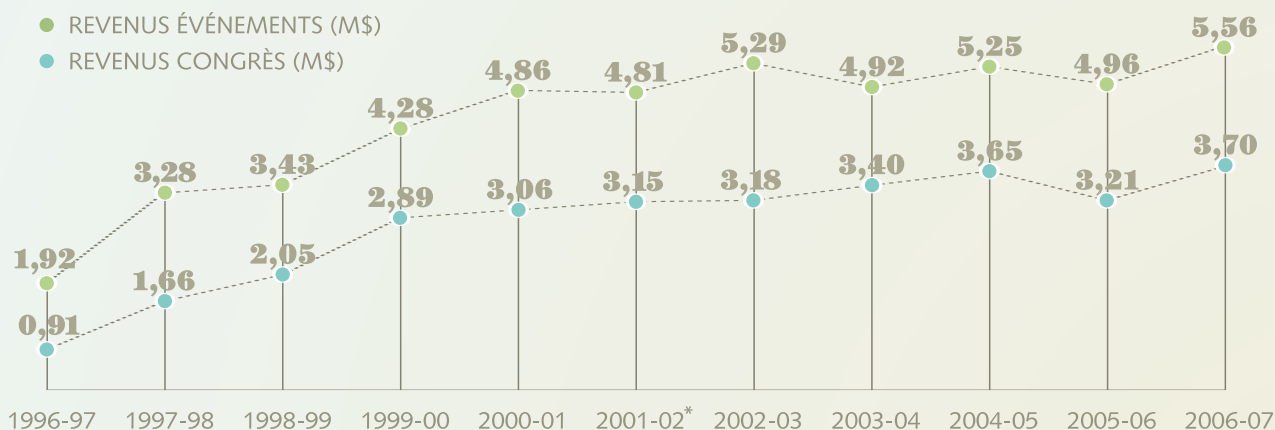
Aussi, plusieurs des approches visant l'établissement de partenariats ont été réalisées :

- Renégociation de l'entente concernant la revente publicitaire au Centre avec l'agence Québec Scope.
- Renégociation de l'entente de visibilité avec AVIS Location de voitures.
- Renégociation du plan de visibilité du Quartier Petit Champlain.

10.2 » Une société commerciale axée sur les résultats

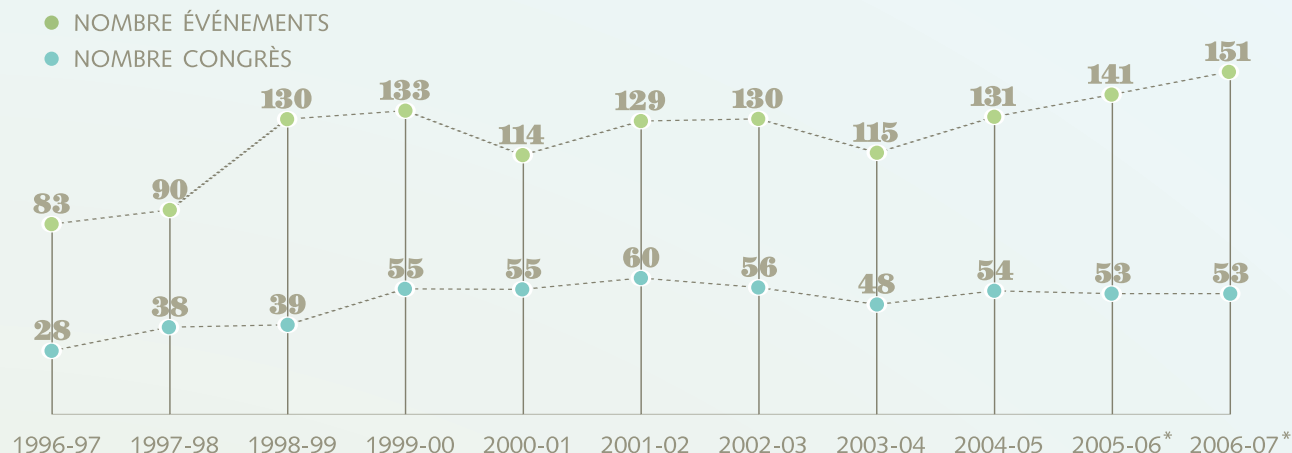
En 2006-2007, le Centre a accueilli 151 événements, soit 10 de plus que l'année précédente, dépassant largement son objectif de 137 événements. Ces événements ont attiré près de 200 000 visiteurs et généré des revenus de 5 616 047 \$, soit 6 % de plus que l'objectif fixé en début d'année.

SUIVI DES REVENUS D'ÉVÉNEMENTS TENUS AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC DEPUIS 1996



* Excluant le III^e Sommet des Amériques

NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS TENUS AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC DEPUIS 1996



Si l'on exclut le III^e Sommet des Amériques de 2001-2002, l'exercice financier 2006-2007 représente une année record depuis l'ouverture du Centre, quant au nombre d'événements tenus (151) et aux revenus d'événements (5,6 M\$).

La catégorie congrès affiche un record en 2006-2007, avec 3,7 M\$ de revenus d'événements si l'on exclut le III^e Sommet des Amériques de 2001-2002.

L'analyse des revenus de congrès par marché place l'exercice 2006-2007 deuxième meilleure année pour les marchés canadien et international et troisième pour le marché québécois, expliquant ce record global.

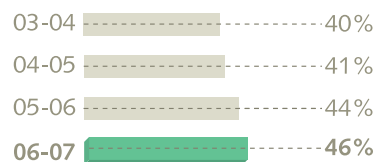
Quant à la catégorie des spectacles /banquets, la bonne performance par rapport au budget s'explique principalement par les soirées de Noël.

TAUX D'OCCUPATION

Jours d'occupation



Espace occupé par secteur



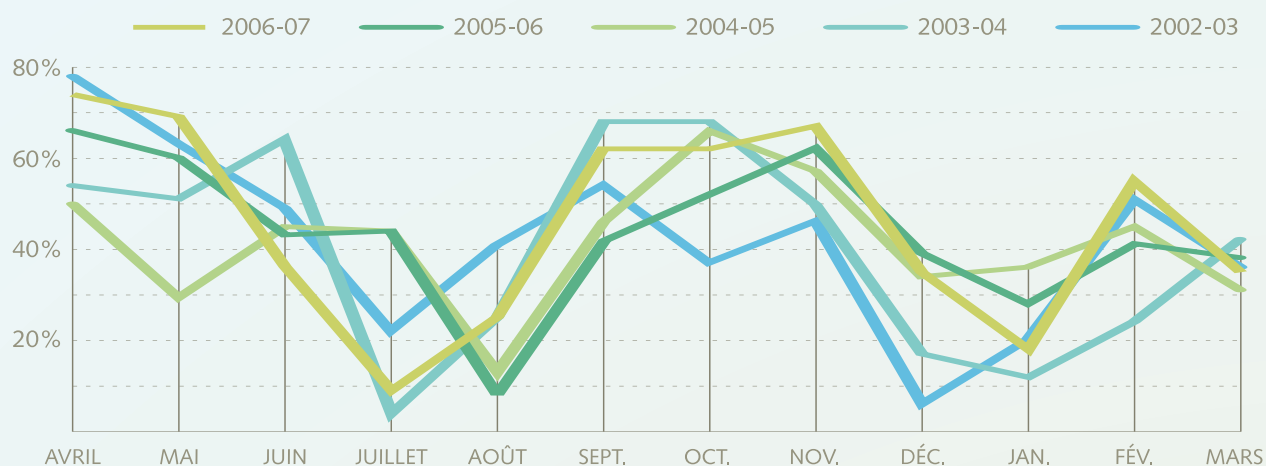
Selon la méthode préconisée par la Société, basée sur la superficie occupée, le taux d'occupation a été de 46 % en 2006-2007 comparativement à 44 % en 2005-2006, soit un record depuis l'ouverture du Centre.

L'analyse du taux d'occupation basé sur les jours d'occupation démontre que le Centre a été occupé pendant 275 jours pour 151 événements, comparativement à 283 jours pour 141 événements en 2005-2006.

L'analyse du taux d'occupation mensuel démontre que les mois de février et mai affichent un record depuis l'ouverture du Centre. Les mois d'avril, mai et novembre ont été les plus occupés de l'exercice tandis que les mois de juillet et janvier ont été les moins achalandés.

* Incluant les événements internes commerciaux (2005-2006 : 9 et 2006-2007 : 14)

TAUX D'OCCUPATION MENSUEL (ESPACE OCCUPÉ PAR SECTEUR)



Retombées économiques

Bien que l'on parle de record quant aux revenus générés, on doit plutôt parler de maintien en matière de retombées économiques. Un nombre élevé d'événements et un sommet dans les revenus ne sont pas toujours un préalable à des dépenses générées élevées. La catégorie et l'envergure des événements et surtout la provenance des participants sont les variables qui jouent un rôle déterminant dans le calcul des retombées économiques. Voici donc un aperçu des résultats économiques liés aux événements tenus au Centre au cours de l'année 2006-2007.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES 2006-2007

	2006-2007	1 ^{er} avril 1997 au 31 mars 2007
Impact économique total	79,5 M\$	872,9 M\$
Impact économique net	60,8 M\$	699,8 M\$
Argent neuf – hors Québec	22,6 M\$	228,8 M\$
Argent neuf – hors région de Québec	44,7 M\$	530,0 M\$
Revenus fiscaux et parafiscaux	17,0 M\$	198,2 M\$
Québec	11,6 M\$	121,5 M\$
Canada	5,4 M\$	22,7 M\$
Hébergement et restauration	20,1 M\$	214,5 M\$
Nuitées	147 495	1 816 934
Emplois créés et maintenus	1 200	

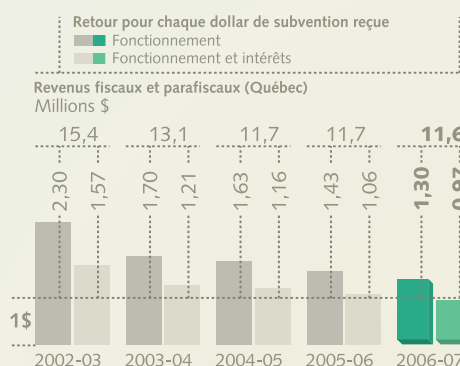
Événements ayant laissé un impact majeur sur la région :

- III^e Congrès mondial SIDIIEF 2006, international, 1,8 M\$
- ISAC XXII International Congress, international, 2,4 M\$
- Annual Meeting of the American Phytopathological Society, américain, 3,9 M\$
- 2006 ASHRAE Annual Meeting, américain, 3,2 M\$
- 52^e Assemblée parlementaire de l'OTAN, international, 1,5 M\$

La hausse du nombre de participants provenant de l'étranger et une constance dans la durée moyenne de séjour des participants n'ont pas suffi à combler la baisse du nombre de délégués provenant du Québec. Ainsi, les différents résultats liés à l'impact économique sont relativement comparables à ceux de l'année dernière.

Les résultats de l'année 2006-2007 permettent cependant de conclure, encore une fois, que le Centre des congrès de Québec a atteint un rendement qui excède le seuil d'autofinancement implicite. Cela signifie que le Centre génère davantage de ressources financières pour les gouvernements (taxes, impôts divers) qu'il n'en consomme (subvention).

RENDEMENT ÉCONOMIQUE



LISTE DES ÉVÉNEMENTS

Mars

Marché

Salon Chalets et Maisons de campagne de Québec 2006	Québécois
---	-----------

Avril

Marché

Rendez-vous beauté 2006	Québécois
Action 2006	Québécois
Helicopter Association of Canada 2006 Tradeshow	Canadien
GM Réunion Produit Plus	Québécois
Colloque 2006 de l'Association québécoise des utilisateurs de l'ordinateur au primaire et au secondaire	Québécois
Réunion Saturn Produits Plus	Québécois
Mackenzie Financial Spring University	Québécois
Salon international du livre de Québec 2006	Québécois
Journée sur les acquisitions	Québécois
Congrès 2006 du Réseau de soins palliatifs du Québec	Québécois
Hyundai Product Training	Québécois
Assises annuelles 2006 de l'Union des municipalités du Québec	Québécois
Consultations ministérielles dans le cadre du congrès de l'UMQ	Québécois
Conseil des partenaires	Québécois

Mai

Marché

Rassemblement des employés de AMF	Québécois
Assemblée annuelle de l'Industrielle-Alliance	Québécois
Forum 1 ^{re} édition en gestion des avoirs - Le défi de la performance	Québécois
Congrès annuel de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité au travail	Québécois
E-Spirit Aboriginal Youth Business Plan Competition	Canadien
Colloque sur l'adaptation scolaire « Réussir à travers nos différences »	Québécois
Colloque et assemblée générale annuelle 2006 du Collège des médecins du Québec	Québécois
III ^e Congrès mondial SIDIIEF 2006	International
Congrès annuel 2006 de l'Association des directeurs municipaux du Québec	Québécois
ISAC XXIII International Congress	International
Session de formation continue Downeast	Québécois
Congrès 2006 de l'AIPI	Québécois
Table Québec-Régions	Québécois
Rencontre du Bureau de la Capitale Nationale	Québécois
Cadillac Fairview Annual Managers Meeting	Canadien
Fédération de l'informatique du Québec / Gala des Octas	Québécois
Congrès annuel 2006 de l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux	Canadien
Canadian Funeral Trade Association Convention and Tradeshow	Canadien

Juin

Marché

Conférence des Vice-Présidents du Groupe CGI Photonics North 2006	Québécois Canadien
GM Réunion Produit Plus	Québécois
Colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale	Québécois
Formation pour les membres du Cercle des Ambassadeurs	Québécois
Conférence de presse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Québécois
Remise de prix de Recyc-Québec	Québécois
Assemblée des déléguées & délégués syndicaux du SPGQ	Québécois
Session de formation continue Downeast	Québécois
Hitachi 2006 Dealer Show	Canadien
Conférence de presse du bureau du premier ministre	Québécois
2006 ASHRAE Annual Meeting	Américain
National Videoconference of June 28, 2006	Canadien

Juillet

Marché

2006 Annual Convention of the Gideons International in Canada	Canadien
Rencontre de Tourisme Québec	Québécois
Session de formation continue Downeast	Québécois
Annual Meeting of the American Phytopathological Society	Américain

Août

Marché

AIPCR - Rencontre des comités techniques du thème stratégique 4	International
International Conference on Asphalt Pavements 2006 / 10 ^e Conférence internationale sur les chaussées souples	International
Session de formation continue Downeast	Québécois
Annual Assembly of the International Institute of Welding	International

Septembre

Marché

New Democratic Party of Canada	
2006 National Conference	Canadien
Audience publique du CRTC Sept 2006	Québécois
Déjeuner-conférence du Groupe CFC	Québécois
Congrès 2006 de l'effectif de vente Clarica	Québécois
Colloque en gestion des ressources humaines	Québécois
Session de formation continue Downeast	Québécois
TRIADE 2006	Québécois
Examens de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	Québécois
National Catholic Cemetery 2006 Conference	Américain
2006 Acura Dealer Meeting	Canadien
Salon des technologies de l'information 2006	Québécois
Cocktail de Heenan Blaikie	Québécois
Congrès 2006 de la Fédération québécoise des municipalités	Québécois
Consultations ministérielles dans le cadre du congrès de la FQM	Québécois
Soirée d'accueil de la Financière agricole du Québec	International

Octobre

	Marché
VIII ^e Congrès international francophone de gériatrie et gérontologie	International
Conférence chrétienne	Québécois
AIM PD Day	Québécois
Colloque 2006 de l'ASTED	Québécois
Réunion de la FCSQ	Québécois
Society of Research Administrators International, 2006 Annual Meeting	Américain
Rencontre entre le PM et les milieux culturels et sociaux	Québécois
GM Réunion Produit Plus	Québécois
États généraux sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme au Québec	Québécois
Colloque annuel 2006 ADARUQ	Québécois
Formation professionnelle du ministère de l'Éducation	Québécois
Assemblée générale du STTCSN	Québécois
Session de formation continue Downeast	Québécois
12 th Annual CACDS Executive	
Exchange Conference	Canadien
Dundee Wealth Management 2006	
Connect Conference	Canadien
23 ^e Congrès scientifique annuel de médecine d'urgence	Québécois
Réunion Saturn Produits Plus	Québécois
Événement bâtiment Contech 2006	Québécois
Gala Habitation 2006	Québécois
Soirée du Club du quart de siècle des employés de Groupe Desjardins Assurances générales	Québécois
Conseil national du Parti Québécois	Québécois
Colloque international sur la gestion du savoir du CEFRIO	Québécois

Novembre

	Marché
Salon des saveurs	Québécois
Le Collège des médecins de famille du Canada - Forum en médecine familiale 2006	Canadien
Collation des grades du Collège Mérici	Québécois
Prix d'excellence de l'administration publique du Québec	Québécois
Journée de l'informatique du Québec	Québécois
Congrès de Diabète Québec 2006	Québécois
Salon d'achats 2006 de BMR inc.	Québécois
52 ^e Assemblée parlementaire de l'OTAN	International
Session de formation continue Downeast	Québécois
Soirée Jeunes musiciens du monde	Québécois
Assemblée annuelle des employés de Groupe CGI	Québécois
Rencontre du Secrétariat aux emplois supérieurs	Québécois
Rencontre annuelle 2006 des présidents/es des caisses Desjardins	Québécois
Présentation du plan marketing de l'OTQ	Québécois
Premier forum national sur le programme Éthique et culture religieuse Direction des programmes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Québécois
Colloque de la Commission professionnelle des services éducatifs	Québécois

Décembre

	Marché
Assemblée annuelle de l'APPQ	Québécois
Sessions de préparation à la retraite	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/Super Métal)	Québécois
Congrès 2006 de l'Union des producteurs agricoles	Québécois
Mise à jour en comptabilité 2006	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/Genivar)	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/Gestion AF)	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/SSQ)	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/CGI)	Québécois
Conférence de presse de Tourisme Québec	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/La Capitale)	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/Industrielle Alliance)	Québécois
Soirées de Noël La Capitale assurances générales	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/Tanguay)	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/Toyota)	Québécois
Soirées de Noël 2006 (SPL/DMR)	Québécois
Session de formation continue Downeast	Québécois

Janvier

	Marché
Coup d'envoi 2007	Québécois
Kick-off 2007 Services financiers SFL	Québécois
Formation Distinction	Québécois
Toyota Tundra Product Information Sessions	Québécois
Annonce des investissements routiers 2007-2008	Québécois

Février

	Marché
Salon Chalets et Maisons de campagne de Québec 2007	Québécois
Nycomed Pharma 2007 National Sales Meeting	Canadien
Congrès d'Hiver S.M. Vallée Global inc.	Québécois
Examens de la Commission de la fonction publique du Canada	Québécois
La Bourse RIDEAU 2007	Québécois
Conseil général élargi du Parti Libéral du Québec	Québécois
Congrès annuel 2007 de la Fédération de la santé et des services sociaux	Québécois
HCB 2007	Québécois
Assemblée générale annuelle 2007 de La Coop fédérée	Québécois
Assemblée générale du STTCSN	Québécois

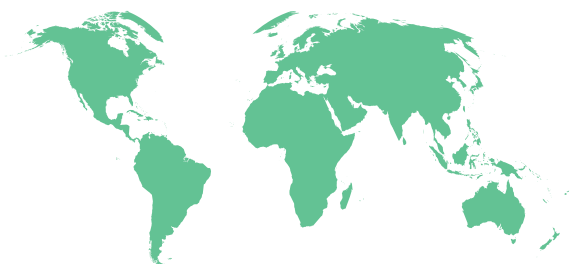
Mars

	Marché
Les prix Stellaris Québec	Québécois
Salon Rest-Hôte 2007	Québécois
GM Réunion Produit Plus	Québécois
Gala des Fidélités 2007	Québécois
Rassemblement du Parti Québécois à Québec	Québécois
Examens de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	Québécois
La Capitale mutuelle de l'administration publique - Assemblée annuelle	Québécois
Conférence de presse de Desjardins	Québécois
Colloque de La Coop fédérée	Québécois
Déjeuner-conférence de la Chambre de commerce de Québec avec Jean Charest	Québécois
4 th ASM Conference on Biofilms	International
Assemblée générale du STTCSN	Québécois

Satisfaction de la clientèle

En 2006-2007, le Centre des congrès de Québec s'est vu décerner par l'Association internationale des palais de congrès (AIPC), le prix tant convoité de l'Apex Award – Prix du meilleur palais de congrès au monde.

Le Centre était alors en compétition avec d'autres centres de congrès tels :



- Aberdeen Exhibition & Conference Centre, Écosse
- Belfast Waterfront Hall, Irlande
- Brisbane Convention and Exhibition Centre, Australie
- Cairns Convention Centre, Australie
- International Convention Centre Durban, Afrique du Sud
- Le Corum, Montpellier, France
- La Cité Internationale des Congrès, Nantes, France
- Palais des Congrès de Paris, France
- Pallexco, Espagne
- Austria Centre, Autriche
- Toronto Congress Centre
- The Metro Toronto Convention Centre
- Vancouver Convention & Exhibition Centre

Ce prix prestigieux est basé sur un sondage de satisfaction de la clientèle administré par l'organisme indépendant European School of Management ESCP-EAP de Paris. Pour se qualifier, les candidats devaient fournir la liste de 25 événements s'étant tenus entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006, incluant huit événements internationaux.

Sondage de satisfaction de la clientèle en ligne

Instauré au début de l'année financière, le nouveau sondage de satisfaction de la clientèle en ligne fut un franc succès. Dans un but premier d'améliorer la gestion du sondage « papier » précédent et de suivre l'évolution technologique, la solution en ligne s'est avérée très efficace, que ce soit pour la gestion des envois, l'administration du sondage lui-même, que pour l'analyse des résultats.

Voici donc un bref aperçu des résultats obtenus au cours de cette année :

Compilation des résultats pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007

Le nombre d'événements tenus durant cette période est de 151. Le sondage a été envoyé à 117 de ces clients, et 36 questionnaires remplis ont été reçus, pour un taux de réponse de 31 %.

Profil clients/événements des répondants

Parmi les événements, on retrouve 12 congrès avec salon (3 québécois, 3 canadiens, 2 américains et 4 internationaux), 10 congrès sans salon (5 québécois, 2 canadiens, 1 américain et 2 internationaux), 1 salon québécois, 3 banquets et 10 réunions d'envergure québécoise.

Quelques résultats :

Des probabilités aussi élevées que 93 % et 92 % ont été octroyées par les 36 répondants pour référer respectivement le Centre des congrès de Québec et la ville de Québec à une connaissance organisant des événements.

La satisfaction globale des clients est mesurée à trois niveaux, et elle se situe entre 84 % et 91 %. En détail, 88 % sont satisfaits de leur expérience au Centre des congrès de Québec, 84 % sont satisfaits de la collaboration avec les fournisseurs et, finalement, 91 % disent que le Centre a répondu à leurs attentes.

LA SATISFACTION GLOBALE
DES CLIENTS SE SITUE ENTRE
84% et 91%



Ententes avec les partenaires

Plus de 90 % des opérations du Centre en lien avec les clients sont réalisées par le personnel de nos partenaires. Il va de soi que le succès du Centre est intimement lié au choix de ces partenaires.

En 2006-2007, les ententes avec Axion Sonorisation-éclairage et AVW-Telav Solutions audiovisuelles ont été conclues à la suite d'appels d'offres publics, les désignant ainsi comme fournisseurs officiels. L'entente avec le traiteur exclusif du Centre, Capital HRS, a aussi été renouvelée.

10.2 » Une société en synergie avec son milieu

Émergence de nouveaux événements

Afin d'apporter un soutien constant à l'émergence de nouveaux événements régionaux et au maintien de ceux déjà existants, la Société a collaboré à la réalisation de divers événements par un soutien technique, en facilitant l'accueil des événements au Centre ou en contribuant financièrement à d'autres événements.

En cours d'exercice, plusieurs nouvelles relations et collaborations importantes ont été établies avec des organismes et promoteurs régionaux. Ainsi, la Société a soutenu la soirée de financement avec *Jeunes Musiciens du monde*. Ces interventions permettront aussi la tenue d'événements tels que la seconde édition de la *Grande nuit Ballroom* en mai 2007 et un événement grand public d'envergure pour le 400^e anniversaire de Québec en 2008.

En 2006-2007, la Société a contribué, par l'achat de billets, au financement d'une vingtaine de fondations de la région. Aussi, des commandites ont été octroyées pour les événements suivants :

- Les Grands Prix du tourisme québécois 2006, volet région de Québec.
- Le Gala des Fidélides.
- Le congrès annuel de l'Association des professionnels en exposition du Québec (APEQ).
- Le Gala Méritas du Collège Mérici.
- La Fête du Faubourg Saint-Jean-Baptiste.
- Le Festival d'été OFF de Québec.

Afin que le Centre conserve son statut d'acteur incontournable du développement économique, culturel et touristique de la région de Québec, le président et directeur général s'est impliqué au sein des organismes suivants :

• Office de tourisme de Québec	Membre du conseil d'administration
• Cercle des ambassadeurs	Membre du comité directeur
• Cercle des sous-ministres associés et des dirigeants d'organismes gouvernementaux (CSMA)	Membre
• Jeux mondiaux des policiers et pompiers 2005	Président du conseil d'administration
• Comité de crénneau Tourisme (du comité régional ACCORD)	Membre du comité
• Jeune chambre de commerce de Québec	Membre du Bureau des gouverneurs
• Orchestre symphonique de Québec	Membre du conseil d'administration
• Espace Bon-Pasteur	Membre du conseil d'administration, chargé de la restructuration financière de la chapelle historique du Bon-Pasteur
• Comité d'éthique du CHUQ	Membre du comité
• Caisse populaire de Charlesbourg	Membre du conseil
• Chambre de commerce française	Membre
• Chambre de commerce de Québec	Membre
• Chambre de commerce des entrepreneurs	Membre
• Chambre de commerce italienne	Membre
• Centres de congrès canadiens	Membre
• Association internationale des palais de congrès	Membre

Reconnaitances et retombées médiatiques

En juillet 2006, le Centre a remporté l'**Apex Award 2006 – Prix du meilleur palais de congrès au monde** décerné par l'Association internationale des palais de congrès. L'obtention de cette reconnaissance importante, après seulement dix ans d'existence, a suscité plusieurs interventions de communications tant à l'interne qu'à l'externe ainsi que la préparation d'un dossier de candidature exhaustif.



Au cours du même exercice, le Centre a remporté le **2007 Prime Site Award**, grâce aux votes des lecteurs de *Facilities & Destinations*.

Aussi, les lecteurs de *Meetings & Incentive Travel* ont octroyé au Centre le **Readers' choice award** confirmant ainsi l'axe de communication du *Plan de communication 2006-2007* qui était « Le Centre des congrès de Québec, une histoire à succès ».

Les activités de relations publiques suivantes ont eu lieu en cours d'année :

- Inauguration du secteur 2000.
- Cocktail pour l'ouverture du Salon du livre.
- Journée portes ouvertes et spectacle Les Respectables (10^e anniversaire).
- Concours photo « Nouveau regard sur Québec ».
- Promotion entourant l'Apex Award – Prix du meilleur palais de congrès au monde.

Point culminant des relations de presse en 2006-2007, la remise de l'AIPC Apex Award - Prix du meilleur palais de congrès au monde, le 18 juillet 2006, a permis de récolter près de 21 articles et entrevues dans les médias régionaux et spécialisés. Les retombées médiatiques suivant cet événement ont été importantes et ont permis de mettre en lumière le rôle du Centre et la qualité de ses services. Il est possible de les évaluer en tarif publicitaire à une équivalence de 45 000 \$.

Aussi, la réalisation des travaux de rénovation du secteur 2000 a généré de nombreux articles dans les médias écrits et de nombreuses minutes dans les médias électroniques. En plus d'être abondante, la revue de presse sur les travaux était positive et mettait en lumière les économies réalisées.

Les festivités entourant le 10^e anniversaire du Centre et le concours photo « Nouveau regard sur Québec » ont aussi généré des retombées médiatiques dans la presse régionale.

Pour le 10^e anniversaire du Centre, la Société a souligné la 10^e édition des événements qui s'y sont tenus depuis son ouverture. À cet effet, plusieurs actions ont été posées pour saluer la fidélité de sa clientèle : remise d'une carte de remerciements et d'une boîte de mignardises à chaque client visé, installation d'une bannière géante à l'entrée du Centre pour chacun des événements et envoi de communiqués.

Le bulletin mensuel *Centre en bref* a continué d'être un outil médiatique incontournable pour la presse régionale. Un nombre important de chroniques parues dans ce bulletin ont été reprises intégralement. Le bulletin promotionnel *Québec Centre* a été publié à deux reprises : l'un sous le thème « meilleur centre de congrès au monde », et l'autre sur le « développement durable ».



Placements publicitaires

Afin de développer et de maintenir son image sur les différents marchés, la Société effectue des placements publicitaires de nature promotionnelle. En 2006-2007, la Société a investi un total de 126 700 \$ dans trois campagnes de publicité conjointes avec l'Office du tourisme de Québec, soit :

- 15 900 \$ sur le marché québécois
- 34 800 \$ sur le marché canadien
- 73 000 \$ sur le marché américain
- 3 000 \$ sur le marché international

Sur le plan régional, la Société a procédé à l'achat de placements médias qui exploitaient les thèmes suivants :

- Festivités pour le 10^e anniversaire du Centre.
- On rassemble le monde.
- Couronné meilleur palais de congrès au monde.
- Le succès de votre prochain événement se trouve ici!
- Eurêka! Vous avez trouvé...

Les quelque 28 placements publicitaires ont été réalisés pour un peu plus de 40 000 \$. Cette augmentation est le résultat d'une campagne spéciale entourant les festivités du 10^e anniversaire.

Évolution des ressources humaines

Le personnel étant le principal actif de la Société, il incombe à celle-ci de s'assurer d'offrir un climat adéquat au plein développement du potentiel des ressources humaines.

Au 31 mars 2007, le personnel de la Société comptait 69 membres, dont 6 occasionnels.

Pour l'année 2006-2007, la Société a autorisé 34 sessions de formation, soit 13 formations de plus que pour l'année précédente. En 2005-2006, la Société avait dû faire face à des compressions

budgétaires et les dépenses en formation avaient été considérablement réduites. La situation s'étant rétablie en 2006-2007, on constate une augmentation et un retour à la normale du nombre de formations autorisées.

Les formations autorisées concernaient les domaines de la sécurité dans les bâtiments, des techniques des arts de scène, de la conversation anglaise, du développement des ressources humaines, du harcèlement au travail et de la bureautique.

SOMMAIRE DE LA FORMATION DU PERSONNEL

	2006	2005
Montant réel dépensé :	44 291 \$	29 345 \$
Pourcentage de la masse salariale dépensée incluant les dépenses reportées des années précédentes :	1 %	1 %
1 % de la masse salariale :	35 204 \$	36 638 \$
Nombre de formations autorisées :	34	21
Nombre de stagiaires :	0	2

En 2006, la Société a souligné le cinquième anniversaire d'années de service de deux membres de son personnel et le dixième anniversaire de neuf autres.

Équité salariale

L'équité salariale a été réalisée en 2003 et la relativité, en 2005. La Société fournit tous les efforts nécessaires pour maintenir l'équité salariale au sein de son personnel.



Notre regard VERT l'avenir

En 2006-2007, les objectifs du premier plan d'action environnemental de la Société, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles, ont été atteints. La Société procédera, en 2007-2008, à une révision de sa politique environnementale et à l'implantation du nouveau *Plan d'action de développement durable 2007-2010* en lien avec la *Loi sur le développement durable*.

En 2006-2007, plusieurs actions concrètes ont été réalisées :

- Élaboration d'un nouveau Produit et service +, *Événement responsable*, offrant le service de base 3RV (réduire, réutiliser, recycler et valoriser) ainsi que l'accompagnement pour l'organisation d'événements zéro déchet et zéro déchet / zéro carbone. Le lancement est prévu début 2007-2008.
- Entente de partenariat avec une organisation locale pour que la clientèle puisse réduire son empreinte environnementale par des actions compensatoires.
- Processus d'élaboration d'un dossier de demande d'obtention d'une accréditation LEED pour bâtiment existant. Le Centre devrait obtenir la certification de base de cette accréditation en 2008.
- Implantation du dernier volet du système de collecte des matières compostables, projet pilote de la Ville de Québec.
- Révision complète des processus de collecte afin d'améliorer le taux de collecte des matières recyclables.

Les résultats s'expliquent par la hausse du nombre d'événements et le raffinement des collectes pour l'année 2006-2007 :

- Augmentation de 9 % des matières recyclables retournées en 2006-2007.
- Hausse de 2,5 tonnes métriques du volume de papier et carton retourné, passant à 21,5 tonnes métriques en 2006-2007.
- 128 000 litres de verre, plastique et métal ont été retournés comparativement à 95 000 en 2005-2006. L'ajout du plastique et du métal provenant des opérations des cuisines en est pour une bonne partie responsable.

Performance énergétique

En 2006-2007, la performance énergétique s'est soldée par une économie de la consommation électrique de 5 % par rapport à la prévision budgétaire de 756 862 \$. Malgré des journées de grande occupation et des écarts de température très importants, cette baisse a été principalement causée par une gestion serrée des horaires de fonctionnement des équipements mécaniques, une consommation inférieure aux prévisions et une diminution du prix du gaz naturel.

Bonne nouvelle, l'opération du secteur 2000 à la suite de sa rénovation a eu peu d'effet sur le profil énergétique du bâtiment. Le fait que le chauffage (anciennement électrique) soit maintenant raccordé sur le même réseau que le Centre (vapeur et eau refroidie) occasionne des économies énergétiques et contribue au contrôle de l'appel de la puissance électrique. Les rénovations ont donc permis une utilisation plus efficace de l'énergie dans le secteur.

21,5
TONNES MÉTRIQUES
DE PAPIER ET CARTON

128 000
LITRES DE VERRE,
PLASTIQUE ET MÉTAL

11

FAITS SAILLANTS ET ÉTATS FINANCIERS



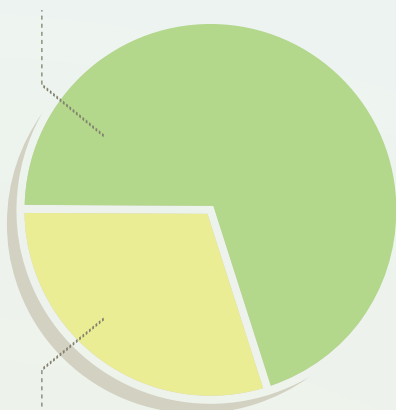
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE 2006-07 DE 15,9 M\$

70%

Service de la dette et taxes foncières

Dépenses incompressibles non sous contrôle de la Société (service de la dette : 6,98 M\$, taxes foncières : 4,17 M\$)



30%

Exploitation du Centre des congrès

Partie disponible à l'exploitation du Centre des congrès de Québec sous contrôle de la Société (4,75 M\$)

• En 2006-2007, la Société a connu une année et des résultats exceptionnels. Les résultats 2006-2007 affichent un excédent annuel des produits sur les charges de 1 310 446 \$.

• Le budget prévoyait un déficit annuel de 265 960 \$. Les objectifs financiers ont donc été largement dépassés avec 5,6 M\$ en revenus d'événements (+ 6 % de l'objectif), une diminution de 10 % des dépenses d'opération et d'administration avant taxes et de 11 % du coût du service de la dette.

• Au 31 mars 2007, l'excédent cumulé s'établit à 3 287 258 \$ dont 988 549 \$ disponible pour le fonctionnement.

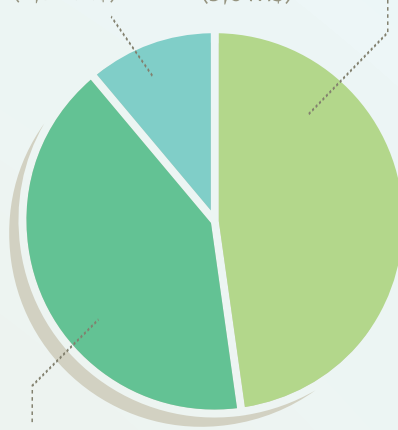
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DU CENTRE DE 11,66 M\$

11%

Excédent (1,31 M\$)

48%

Revenus autogénérés (5,6 M\$)



41%

Subvention du gouvernement du Québec (4,75 M\$)

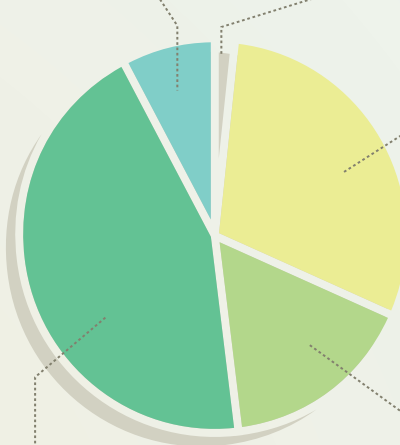
RÉPARTITION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC DE 8,94 M\$

8%

Frais de ventes, de promotion et de communication (0,79 M\$)

-2%

Frais d'administration (-0,21 M\$)*



31%

Frais d'opération (2,73 M\$)

Dont 1,18 M\$ des frais d'opération sont versés aux sous-traitants (43%)

2,58 M\$ sont versés aux sous-traitants (60% des 4,28 M\$)

17%

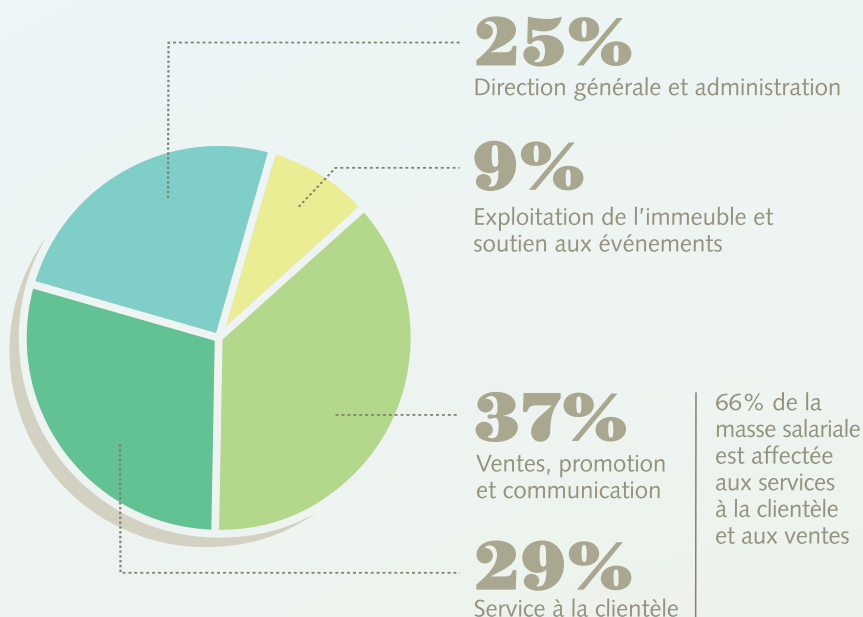
Frais d'événements (1,55 M\$)

Dont 1,4 M\$ des frais d'événements sont versés aux sous-traitants (90%)

* Inclut autres revenus et frais financiers nets.

- La réserve pour entretien majeur a été augmentée de 600 000 \$ à 1 400 000 \$ et les acquisitions d'immobilisations 2004-2005 à 2006-2007, excluant les travaux de rénovation du secteur 2000, ont été subventionnées au lieu d'être financées. Au 31 mars 2007, le solde non amorti de l'excédent investi en immobilisations est de 898 709 \$.
- Au cours de l'exercice, la subvention d'équilibre a été diminuée de 80 000 \$ pour s'établir à 15 900 000 \$. À noter que ce montant de subvention couvrirait les montants additionnels en taxes et service de dette reliés aux travaux de rénovation du secteur 2000. La partie de la subvention allant au service de la dette et aux taxes représente maintenant 70 %, laissant seulement 30 % (soit 4,75 M\$) disponible à l'exploitation du Centre.

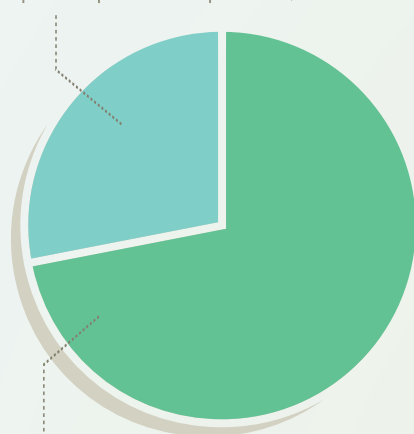
RÉPARTITION DE LA MASSE SALARIALE



REVENUS AUTOGÉNÉRÉS DE 5,61 M\$

28%

Revenus provenant des ventes effectuées par des partenaires privés (1,56 M\$)



72%

Revenus provenant des ventes effectuées par la Société (4,05 M\$)

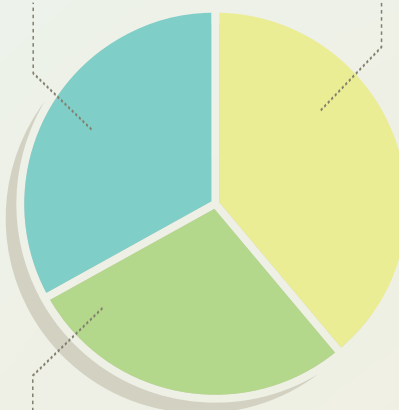
RÉPARTITION DES REVENUS AUTOGÉNÉRÉS DE 5,6 M\$

33%

Services auxiliaires (1,9 M\$)

39%

Location de salles (2,2 M\$)



28%

Redevances (1,5 M\$)

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société du Centre des congrès de Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Michel Bureau
Directeur de l'administration



P.-Michel Bouchard
Président et directeur général

Québec, le 18 mai 2007

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé

à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 mai 2007

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Produits		
Location d'espaces - événements	2 181 893	1 945 066
Redevances (note 3)	1 556 617	1 440 898
Services auxiliaires (note 4)	1 877 537	1 647 184
Autres	309 005	270 345
	5 925 052	5 303 493
Charges		
Frais d'événements (note 5)	1 546 043	1 331 472
Frais d'opération et d'administration (note 6)	7 889 219	7 822 172
Taxes	4 163 446	3 641 695
Frais financiers - net (note 7)	2 992 875	2 619 341
	16 591 583	15 414 680
Déficit des produits sur les charges avant subvention de fonctionnement et autres éléments :	(10 666 531)	(10 111 187)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 8)	12 098 011	10 974 483
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	1 431 480	863 296
Gain sur cessions d'immobilisations corporelles	3 100	11 270
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais reportés (note 8)	2 311 929	1 989 524
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 353 231)	(2 973 122)
Amortissement des actifs incorporels	(117 946)	(117 946)
Amortissement des apports reportés (note 14)	1 100 714	1 112 376
Amortissement des frais reportés	(65 600)	(59 354)
Excédent des produits sur les charges	1 310 446	826 044

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Solde au début	1 976 812	1 150 768
Excédent des produits sur les charges	1 310 446	826 044
Solde à la fin	3 287 258	1 976 812
Excédent cumulé investi en immobilisations	898 709	583 958
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	600 000
Excédent cumulé non affecté	988 549	792 854
	3 287 258	1 976 812

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

au 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	1 495 236	858 019
Dépôt à terme au taux de 4,03 % (3,45 % en 2006)	2 150 000	1 000 000
Créances	659 049	2 709 480
Frais payés d'avance	1 022 188	1 021 972
	5 326 473	5 589 471
Immobilisations corporelles (note 9)	96 350 293	98 458 816
Actifs incorporels (note 10)	145 956	263 902
Frais reportés, au coût amorti	126 339	74 215
	101 949 061	104 386 404
Passif		
À court terme		
Charge à payer et frais courus (note 12)	2 914 003	20 178 849
Dépôts de clients	1 188 065	867 260
Produits reportés	109 656	147 390
Versements sur la dette à long terme (note 15)	3 674 314	3 896 786
	7 886 038	25 090 285
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 13)	9 070 878	7 580 818
Apports reportés (note 14)	22 874 877	23 975 591
Dette à long terme (note 15)	57 297 760	44 230 648
	97 129 553	100 877 342
Avoir de la société		
Surplus d'apport (note 17)	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations	898 709	583 958
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	1 400 000	600 000
Excédent cumulé non affecté	988 549	792 854
	4 819 508	3 509 062
	101 949 061	104 386 404

Engagements (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



P.-Michel Bouchard,

Président du conseil d'administration et directeur général



Paule-Anne Morin,

Adm.A., CMC, administratrice

FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds – clients	8 319 811	3 211 444
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	15 900 000	11 314 999
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(15 644 968)	(10 789 125)
Intérêts reçus	140 585	83 500
Intérêts versés	(3 023 621)	(2 785 527)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 691 807	1 035 291
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 634 606)	(386 159)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	3 100	11 270
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(16 631 506)	(374 889)
Activités de financement		
Dette à long terme	16 700 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(3 973 084)	(3 723 125)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	12 726 916	(3 723 125)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 787 217	(3 062 723)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 858 019	4 920 742
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	3 645 236	1 858 019
(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :		
Encaisse	1 495 236	858 019
Dépôt à terme	2 150 000	1 000 000
	3 645 236	1 858 019

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2007

1 » Constitution et objets

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q. S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès ;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2 » Conventions comptables

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses :	40 ans
Mobilier et équipement :	3 et 5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Frais reportés

Les frais d'émission et de gestion de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part la somme des charges d'intérêts encourues sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées de vies utiles prévues que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatactions des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatactions des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais reportés afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3 » Redevances

	2007	2006
	\$	\$
Services alimentaires	1 248 669	1 160 759
Services audiovisuels	286 009	265 039
Autres	21 939	15 100
	1 556 617	1 440 898

4 » Services auxiliaires

	2007	2006
	\$	\$
Aménagement et ameublement	755 934	707 268
Électricité, plomberie	429 087	379 397
Télécommunications	271 670	269 639
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	96 560	97 263
Accueil, billetterie et vestiaire	131 869	92 913
Sécurité	44 113	36 456
Entretien ménager	15 587	15 218
Autres	132 717	49 030
	1 877 537	1 647 184

5 » Frais d'événements

	2007	2006
	\$	\$
Aménagement et ameublement	757 783	684 401
Électricité, plomberie	153 201	140 884
Télécommunications	10 927	17 432
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	14 018	15 025
Accueil, billetterie et vestiaire	236 674	195 997
Sécurité	106 366	102 004
Entretien ménager	149 578	129 297
Autres	117 496	46 432
	1 546 043	1 331 472

6 » Frais d'opération et d'administration

	2007	2006
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	4 082 302	4 217 600
Assurances et permis	132 894	142 152
Énergie et chauffage	742 279	710 864
Gardiennage	342 388	338 181
Service d'entretien ménager	210 510	189 380
Service d'entretien spécialisé	751 931	613 320
Entretien et réparations	609 940	664 385
Promotion et communications	785 781	600 418
Services professionnels		
et administratifs	227 804	233 870
Formation professionnelle	65 050	40 666
Créances douteuses et		
irrecouvrables (recouvrées)	(61 660)	71 336
	7 889 219	7 822 172

7 » Frais financiers – net

	2007	2006
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	2 893 160	2 685 943
Perte de change	575	4 594
Autres intérêts et frais bancaires	300 982	12 570
	3 194 717	2 703 107
Intérêts sur les soldes bancaires		
et les dépôts à terme	(201 842)	(83 766)
	2 992 875	2 619 341

8 » Subvention du gouvernement du Québec

	2007	2006
	\$	\$
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	15 900 000	14 740 000
Encaissement - Subvention relative au service de la dette	(6 983 062)	(6 491 488)
	8 916 938	8 248 512
Virement du montant de la subvention reçue pour les congés de maladie et les vacances	-	40 978
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations	3 181 073	2 684 993
Total de la subvention de fonctionnement	12 098 011	10 974 483
Subvention relative aux immobilisations et aux frais reportés :	2 311 929	1 989 524
	14 409 940	12 964 007

9 » Immobilisations corporelles

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains	5 618 150	-	5 618 150	5 618 150
Bâtisses	117 965 361	27 981 852	89 983 509	91 812 107
Mobilier et équipement	1 732 885	984 251	748 634	1 028 559
	125 316 396	28 966 103	96 350 293	98 458 816

10 » Actifs incorporels

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	595 902	449 946	145 956	263 902

11 » Emprunts temporaires

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 4 000 000 \$ jusqu'au 30 juin 2009. Aux 31 mars 2006 et 2007, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

12 » Charges à payer et frais courus

	2007	2006
	\$	\$
Opérations courantes	2 696 182	2 415 667
Immobilisations - Entité sous contrôle commun	181 417	15 576 317
Immobilisations - Autres	9 738	4 736
TPS/TVQ - Immobilisations	26 666	2 182 129
	2 914 003	20 178 849

13 » Subvention reportée du gouvernement du Québec

	2007	2006
	\$	\$
La subvention reportée s'établit comme suit :		
SOLDE AU DÉBUT	7 580 818	9 229 826
Amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des frais reportés financés à long terme	(2 311 929)	(1 989 524)
Intérêts encourus sur les emprunts	(3 181 073)	(2 684 993)
	2 087 816	4 555 309
Subventions gouvernementales reçues	6 983 062	3 025 509
	9 070 878	7 580 818
SOLDE À LA FIN		
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (<i>note 15</i>)	(60 972 074)	(48 127 434)
Coût non amorti des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des frais reportés financés à long terme	71 339 994	56 834 198
	10 367 920	8 706 764
Intérêts courus sur les emprunts	(1 297 042)	(1 125 946)
	9 070 878	7 580 818

14 » Apports reportés

	2007	2006
	\$	\$
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	1 207 714	1 564 491
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant ⁽¹⁾	(345 115)	(356 777)
	862 599	1 207 714
Apport de la Ville de Québec reporté ⁽²⁾ :		
Solde au début	2 236 627	2 317 226
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	(80 599)	(80 599)
	2 156 028	2 236 627
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	20 531 250	21 206 250
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse ⁽¹⁾	(675 000)	(675 000)
	19 856 250	20 531 250
	22 874 877	23 975 591

⁽¹⁾ L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 100 714 \$ (31 mars 2006 : 1 112 376 \$).

⁽²⁾ Représente la cession par la Ville de Québec le 1^{er} janvier 1994 d'une bâtisse pour une valeur symbolique de 1\$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

15 » Dette à long terme

	2007	2006
<i>Après du Fonds de financement du gouvernement du Québec</i>	\$	\$
Billets à payer		
Taux fixe de 5,468 % l'an (taux effectif de 5,543 %), remboursable par versements semestriels de 2 873 946 \$ en capital et intérêts, échéant le 26 avril 2007 ^{(1) (2)}	42 152 114	45 458 908
Taux fixe de 5,385 % l'an (taux effectif de 5,457 %), remboursable par versements semestriels de 79 807 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} octobre 2012 ⁽¹⁾	1 755 749	1 915 362
Taux fixe de 4,306 % l'an (taux effectif de 4,376 %), remboursable par versements trimestriels de 107 595 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} octobre 2007 ⁽¹⁾	322 785	753 164
Taux fixe de 4,531 % l'an (taux effectif de 4,582 %), remboursable par versements semestriels de 569 173 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2016 ^{(1) (3)}	16 741 426	-
	60 972 074	48 127 434
Versements échéant en deçà d'un an	(3 674 314)	(3 896 786)
	57 297 760	44 230 648

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2008.....	3 674 314 \$
2009.....	2 564 324 \$
2010.....	2 671 403 \$
2011.....	2 783 251 \$
2012.....	2 900 081 \$

⁽¹⁾ Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instaurés par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

⁽²⁾ En avril 2007, la Société a obtenu le refinancement du billet à payer prenant effet le 26 avril 2007 et échéant le 1^{er} octobre 2013.

⁽³⁾ Au cours de l'exercice, la Société a contracté un billet à payer d'un montant de 16 700 000 \$ auquel s'ajoutent des frais de financement de 117 724 \$. Ce montant a été capitalisé dans les frais reportés.

16 » Instruments financiers

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2007		2006	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme				
(incluant la portion à court terme)	60 972 074	62 440 080	48 127 434	49 932 446

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

17 » Surplus d'apport

Il représente la cession par la Ville de Québec le 1^{er} janvier 1994 d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

18 » Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19 » Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 169 676 \$ (31 mars 2006 : 181 337 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

20 » Engagements

Contrats à long terme

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 28 février 2010 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	\$
2008	613 835
2009	348 106
2010	51 212
	1 013 153

21 » Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2006 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2007.

12

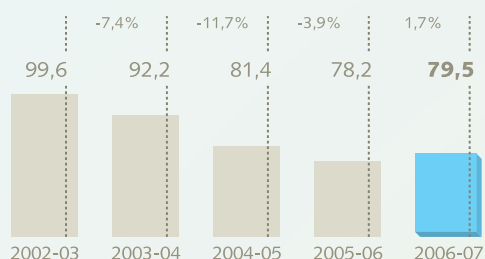
ANNEXE

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

2006-2007 fut une année record en nombre d'événements et de revenus générés au Centre, mais une année de maintien en matière de retombées économiques par rapport à l'an dernier. Il faut préciser qu'un nombre élevé d'événements et un sommet jamais atteint dans les revenus ne sont pas toujours des préalables directement proportionnels à des dépenses générées élevées. La catégorie et l'envergure des événements et, surtout, la provenance des participants sont les principales variables qui jouent un rôle déterminant dans le calcul des retombées économiques. Voici donc un aperçu des résultats économiques liés aux événements tenus au Centre en 2006-2007.

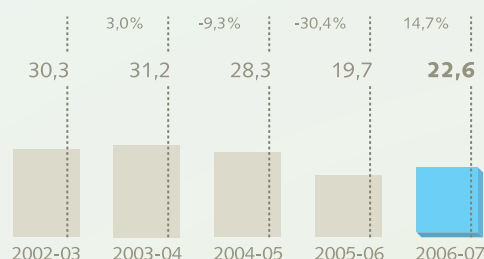
IMPACT ÉCONOMIQUE DÉPENSES TOTALES

Millions \$



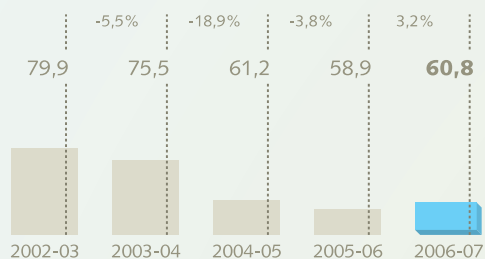
IMPACT ÉCONOMIQUE NET ARGENT NEUF HORS QUÉBEC

Millions \$



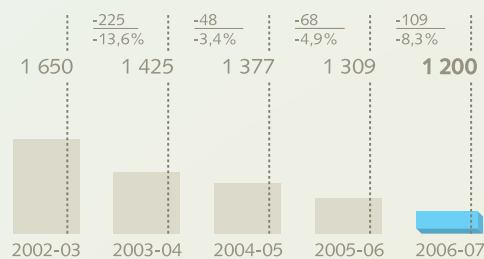
IMPACT ÉCONOMIQUE NET

Millions \$



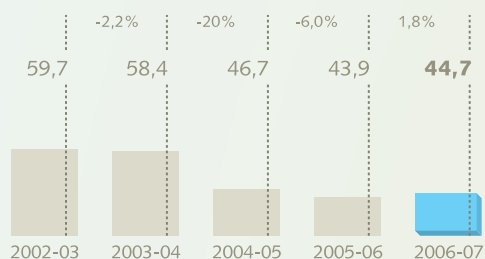
EMPLOIS

Années-personnes

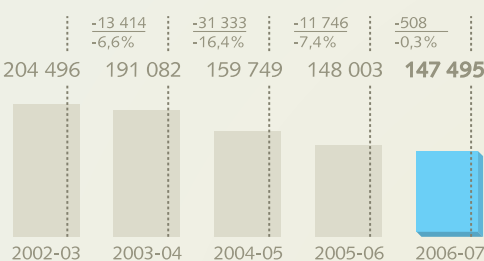


IMPACT ÉCONOMIQUE NET ARGENT NEUF

Millions \$

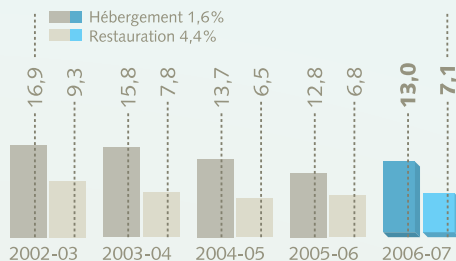


NOMBRE DE NUITÉES GÉNÉRÉES



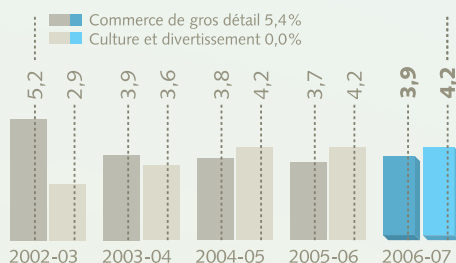
IMPACT SUR LES PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Millions \$



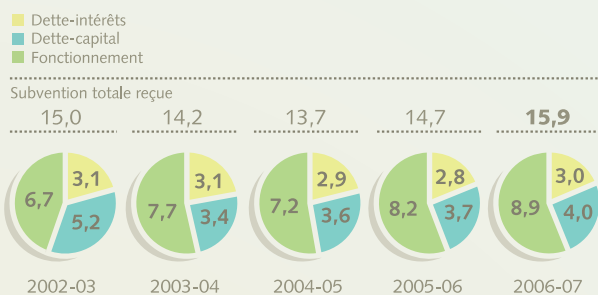
IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL, AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Millions \$



SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

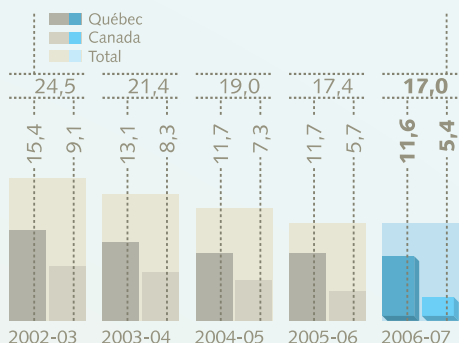
Millions \$



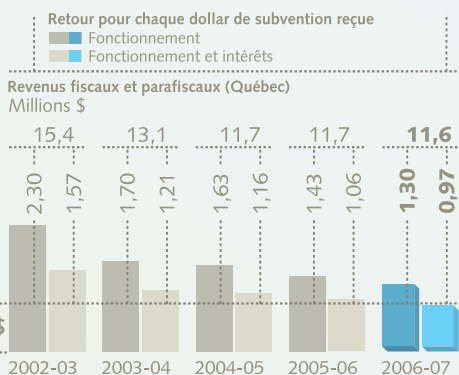
Finalement, il faut préciser que l'impact de la présence du Centre des congrès de Québec ne se limite pas aux secteurs d'activité traités dans la présente analyse mais se reflète également dans presque tous les secteurs de l'activité économique québécoise.

REVENUS FISCAUX ET PARAFISCAUX

Millions \$



RENDEMENT ÉCONOMIQUE



CODE D'ÉTHIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Avant-propos

La mission de la Société est de solliciter la venue de congrès, de réunions et d'expositions d'envergure en offrant un centre de congrès de calibre international et une expérience de service totalement satisfaisante, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

La Société consacre son énergie notamment à attirer à Québec des événements d'envergure nationale et internationale. Pour atteindre ses objectifs, la Société compte donc sur le dynamisme et le professionnalisme de son personnel afin d'offrir à sa clientèle le meilleur service possible.

La Société étant un organisme gérant des fonds publics, elle se doit d'adopter une conduite empreinte de règles d'éthique très élevées.

Par ailleurs, les relations que la Société entretient avec sa clientèle étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble de ses relations d'affaires.

Le présent *Code d'éthique* constitue un résumé des règles générales de conduite que chacun doit respecter dans l'accomplissement des tâches liées à ses fonctions. Ces règles d'éthique sont regroupées sous les quatre volets suivants et trouvent leur fondement dans les valeurs d'entreprise et de gestion qui sont le fruit d'un consensus à l'interne :

- Le service à la clientèle.
- La prestation de travail.
- Le comportement.
- Le respect de la structure organisationnelle.

1 LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et dictent la conduite de chaque membre du personnel. Ces valeurs ont préséance sur toutes autres considérations et sont le dénominateur commun qui rassemble tout le personnel de la Société. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le partage, la collaboration et le travail d'équipe.
- Le développement, le respect des personnes et la reconnaissance.
- La responsabilité, l'engagement et l'imputabilité.
- Une action proactive et le risque calculé.
- La polyvalence, l'interrelation et l'interdépendance des rôles et des responsabilités.
- La rigueur et l'expertise.
- La cohésion, la cohérence, la convergence et la concertation.

2 LES RÈGLES D'ÉTHIQUE

2.1 » Le service à la clientèle

Le service à la clientèle constitue l'essence même de la Société. L'entreprise doit donc être tournée vers la satisfaction du client. Pour offrir un service de qualité, l'employé **doit traiter la clientèle avec égards et diligence**.

L'obligation de traiter la clientèle avec égards se manifeste par un comportement poli et courtois, et ce, sans discrimination ni harcèlement. Cette attitude doit favoriser un respect mutuel entre l'employé et le client. L'employé est à l'écoute du client, le conseille et fait en sorte de répondre à ses besoins et exigences spécifiques. À cet égard, l'employé fait tout ce qui est en son pouvoir pour transmettre au client une réponse claire et fiable à toute demande d'information non confidentielle qu'il est en droit d'obtenir.

L'obligation de diligence requiert que l'employé s'empresse de traiter les dossiers qui lui sont confiés, plus particulièrement ceux qui concernent directement la clientèle.

2.2 » La prestation de travail

La prestation de travail comporte quatre types d'obligation : **l'obligation d'assiduité, de compétence, de mise à jour des connaissances ainsi que du respect des normes de santé et de sécurité au travail.**

L'obligation d'assiduité implique que l'employé soit présent au travail, qu'il accomplisse sa tâche avec diligence, qu'il respecte ses heures de travail, qu'il organise son travail de façon à minimiser les déplacements et les pertes de temps et qu'il ne s'absente pas sans justification ni sans autorisation préalable.

L'obligation de compétence implique que l'employé accomplisse les tâches qui lui sont confiées en faisant preuve de professionnalisme et en offrant le service demandé dans les temps requis, d'une manière appropriée et efficace, et cela, à la satisfaction des clients de la Société ainsi que de ses supérieurs. Il utilise à cette fin les ressources humaines, matérielles et financières de la Société et profite des connaissances disponibles pour réaliser ses mandats.

L'obligation de mise à jour des connaissances fait appel à la capacité de l'employé de conserver la compétence requise pour accomplir efficacement ses fonctions.

L'obligation du respect des normes de santé et de sécurité au travail exige que l'employé évite les négligences et respecte en tout temps les normes de sécurité en vigueur. Cette obligation impose également à l'employé le devoir de signaler tout manquement aux règles de sécurité dont il est témoin.

2.3 » Le comportement

Les obligations liées au comportement sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment **l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de service.** Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, le comportement implique également des obligations particulières reliées à la discrétion, à la neutralité politique et à la réserve.

L'obligation de discrétion signifie que l'employé doit garder secrets les faits ou les renseignements dont il prend connaissance et qui revêtent un caractère confidentiel. Cette obligation signifie également que l'employé adopte une attitude de retenue en évitant de dévoiler des faits ou des renseignements susceptibles de nuire à la Société ou de porter atteinte à la vie privée des autres employés, des partenaires et des clients de la Société. La discrétion fait aussi appel à l'obligation de protéger les renseignements de nature confidentielle par un usage éclairé et réfléchi des nouvelles technologies. L'employé évite donc de transmettre des documents confidentiels sans s'assurer au préalable que son correspondant puisse les récupérer rapidement de première main, tout comme il évite de laisser à la vue de tous et chacun des communications de même nature, reçues au Centre des congrès.

Finalement, la discrétion sous-entend également qu'un employé, avant de publier un texte ou d'accorder une entrevue sur des sujets reliés aux fonctions qu'il exerce au sein de l'organisation doit, au préalable, obtenir l'autorisation de la direction.

L'obligation de neutralité politique implique que l'employé doit, dans l'exercice de ses fonctions, s'abstenir de toute discrimination et de tout travail partisan. Elle signifie également que l'employé doit, à l'intérieur même de sa tâche, faire abstraction de ses opinions personnelles afin d'accomplir celle-ci avec toute l'objectivité nécessaire.

L'obligation de réserve qui lie l'employé à l'égard de la manifestation publique de ses opinions politiques est plus générale puisqu'elle s'applique tant dans l'exécution de ses fonctions qu'en dehors de celles-ci. Elle ne signifie pas pour autant que l'employé, puisqu'il demeure un citoyen à part entière, doive garder un silence complet ou renoncer à sa liberté d'expression ou à l'exercice de ses droits politiques.

Rien n'interdit à un employé d'être membre d'un parti politique, d'assister à une réunion politique ou de verser, conformément à la loi, une contribution à un parti politique, à une instance d'un parti politique ou à un candidat à une élection.

Il importe de préciser que la situation particulière de chaque employé constitue un facteur important quant à ce respect de **l'obligation de réserve**. Ainsi, une réserve plus grande est demandée aux employés occupant des postes de commande, car toute déclaration ou action à caractère politique de leur part risque d'avoir un impact important. Il faut noter également que certains employés peuvent acquérir dans le milieu professionnel où ils exercent leurs fonctions, un prestige et une crédibilité qui leur commandent une très grande réserve. Les circonstances entourant une déclaration ou une action à caractère politique doivent aussi être prises en considération.

L'obligation d'agir avec honnêteté exige que l'employé évite toute forme de corruption ou de collusion visant à faire bénéficier un tiers d'un avantage indu. Cette obligation requiert que l'employé fasse preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard même du contenu du mandat qui lui est confié.

L'obligation d'agir avec honnêteté requiert également de ne jamais être impliqué dans un vol, une fraude ou une situation d'abus de confiance. L'employé agit avec honnêteté par rapport aux fonds et aux biens de l'entreprise quels qu'ils soient. Il n'utilise jamais à son avantage, dans la gestion de ses propres affaires, ni les biens de la Société ni les renseignements qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions.

L'obligation d'agir avec honnêteté implique que l'employé utilise les nouvelles technologies telles que le courrier électronique et Internet dans le respect de l'image de la Société. Ainsi, cette obligation interdit l'accès aux sites qui véhiculent des messages obscènes, haineux, racistes, diffamatoires ou violents ainsi qu'à des sites contenant du matériel érotique ou pornographique, de même que l'utilisation du courrier électronique qui aurait semblable connotation.

L'employé exerce ses fonctions avec **impartialité et objectivité**. Il évite toute préférence ou parti pris incompatible avec la justice ou l'équité.

L'obligation d'agir avec impartialité exige d'éviter de prendre des décisions fondées sur des préjugés reliés notamment au sexe, à la race, à la couleur, à la religion ou aux convictions politiques d'une personne.

L'obligation d'objectivité implique que l'employé s'assure de prendre la décision qui s'avère la plus profitable pour l'organisation sans tenir compte de ses prédispositions personnelles par exemple à l'égard d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Souvent appelé à fournir des renseignements sur différentes entreprises du secteur touristique tels que les restaurants ou les hôtels, l'employé doit rester objectif en tentant de présenter de façon équitable auprès de la clientèle du Centre des congrès, l'ensemble des partenaires de l'industrie.

L'obligation d'éviter tout conflit d'intérêts exige qu'un employé renonce à tout intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions. Cette obligation exige également que tout employé qui constate une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts en informe immédiatement ses supérieurs afin que ceux-ci déterminent les mesures qui doivent être prises à cet égard.

La notion de **conflit d'intérêts** doit être vue dans son sens le plus large. De fait, il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation potentielle ou une apparence de conflit d'intérêts, c'est-à-dire une possibilité que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou non, soit préféré à l'intérêt de la Société et, par voie de conséquence, à l'intérêt public. Autrement dit, il n'est pas nécessaire que l'employé ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de l'entreprise pour conclure à l'existence d'un conflit d'intérêts puisque le simple risque que cela se produise met en cause la crédibilité de l'entreprise.

L'obligation de l'exclusivité de service implique, par définition, l'interdiction pour un employé d'occuper toute fonction à l'extérieur de l'entreprise. Il n'existe pas une telle interdiction à la Société. Il faut donc plutôt entendre par **obligation de l'exclusivité de service**, l'exigence minimale que l'employé se présente au travail dans des conditions propices à l'accomplissement efficace de ses tâches et qu'il se consacre, durant les heures de travail, entièrement à l'exécution des fonctions qui lui sont confiées.

Tout employé qui est engagé ou qui pense s'engager dans l'exercice d'une fonction à l'extérieur de la Société, que cette fonction soit rémunérée ou non, doit s'assurer que celle-ci n'a pas ou n'aura pas d'effets sur son assiduité, son rendement et la qualité de son travail à la Société et ne le place pas ou ne le placera pas dans une situation de conflit d'intérêts.

L'employé qui exerce une fonction à l'extérieur de la Société est tenu, comme tous les employés, à **l'obligation d'agir avec honnêteté** comme elle est définie précédemment. Plus explicitement, cette obligation, dans le cas de l'exclusivité de service, interdit à tout employé, à partir des locaux de la Société et en utilisant les ressources (le personnel, le matériel et les équipements) mises à sa disposition par la Société, de s'occuper, même de façon occasionnelle, de tout travail qui relève d'une fonction ou d'une charge exercée à l'extérieur de la Société.

Il faut rappeler que les **obligations d'honnêteté, d'impartialité, d'éviter tout conflit d'intérêts et de l'exclusivité de service** exigent que tout employé avise ses supérieurs lorsqu'il détient un intérêt ou est apparenté à une entreprise faisant affaire directement ou indirectement avec la Société ou lorsqu'il se retrouve dans des circonstances qui présentent une situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts. L'employé qui occupe une fonction à l'extérieur de la Société a tout intérêt à en aviser ses supérieurs et à les consulter sur la conduite à adopter.

2.4 » Le respect de la structure organisationnelle

Le travail accompli par la Société demande des ressources diversifiées. Il s'agit d'un travail d'équipe qui doit contribuer à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. L'employé ne travaille donc pas seul, il fait partie d'une unité administrative. Il est lié à tous les employés de la Société afin de fournir aux clients un service de haute qualité et la qualité de son travail influence celui de ses collègues.

Afin de coordonner l'ensemble des efforts et des ressources et de permettre l'accomplissement de la mission et l'atteinte des objectifs, il importe que l'employé respecte l'obligation de respect hiérarchique ainsi que l'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée. Il est également important que l'employé cultive un sentiment d'appartenance à la Société.

L'obligation de respect hiérarchique implique que l'employé se conforme à ce qui lui est demandé par ses supérieurs. Il doit non seulement exercer les attributions de son emploi mais aussi celles que lui confient ses supérieurs. S'il estime qu'une demande est injuste ou déraisonnable, il peut alors en discuter avec ses supérieurs et par la suite, s'il y a lieu, en référer aux autorités compétentes.

L'obligation de loyauté et d'allégeance à l'autorité constituée requiert que l'employé défende les intérêts de la Société et évite de lui causer du tort, par exemple, en dénigrant des confrères ou des décisions prises par son employeur, en utilisant un langage ou un comportement inapproprié ou en divulguant des renseignements de nature confidentielle.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Avant-propos

La mission de la Société du Centre des congrès de Québec est de solliciter la venue de congrès, de réunions et d'expositions d'envergure en offrant un centre de congrès de calibre international et une expérience de service totalement satisfaisante, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, la Société compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Société étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Par ailleurs, les activités de la Société étant de nature commerciale, une multitude de transactions s'effectuent avec des fournisseurs, des organisateurs d'événements et des participants aux activités qui se déroulent au Centre des congrès. Sa mission exige de plus qu'elle agisse en étroite collaboration avec les divers intervenants touristiques de la région. Ces particularités exigent que les administrateurs se soumettent à des règles d'éthique et de déontologie à la fois très élevées et, par ailleurs, adaptées aux pratiques d'affaires ayant cours dans le domaine commercial, d'autant plus que ces administrateurs peuvent déjà, à titre personnel, être engagés dans des entreprises commerciales. L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs s'inspire du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté par le gouvernement du Québec en vertu du Décret 824-98 ainsi que des valeurs d'entreprise et de gestion de la Société. Celui-ci constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement et ces valeurs. Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les membres du conseil d'administration dont le président qui agit également comme directeur général de la Société lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

1

LES VALEURS D'ENTREPRISE ET DE GESTION

Les valeurs d'entreprise et de gestion sont fondamentales et ont préséance sur toutes autres considérations. Ces valeurs sont les suivantes :

- Le partage, la collaboration et le travail d'équipe.
- Le développement, le respect des personnes et la reconnaissance.
- La responsabilité, l'engagement et l'imputabilité.
- Une action proactive et le risque calculé.
- La polyvalence, l'interrelation et l'interdépendance des rôles et des responsabilités.
- La rigueur et l'expertise.
- La cohésion, la cohérence, la convergence et la concertation.

2

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Société. Ces obligations sont propres à toute entreprise mais, compte tenu du statut de la Société, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

2.1 » Obligation de discrétion

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Société sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Société.

2.2 » Obligation de réserve

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général de la Société doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.

2.3 » Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit, au président du conseil d'administration, sous peine de révocation, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société à moins qu'un tel intérêt lui échoit pas succession ou donation et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Société.

2.4 » Obligation d'agir avec honnêteté

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

2.5 » Obligation de l'exclusivité de services

Le président du conseil d'administration qui agit également comme directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si la Société le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.

Il peut toutefois exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au conseil d'administration.

2.6 » Obligation de loyauté

L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

3

RESPONSABILITÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

4

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Tout manquement à l'éthique ou à la déontologie doit être déclaré au président du comité d'éthique et acheminé à l'autorité compétente, soit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs.

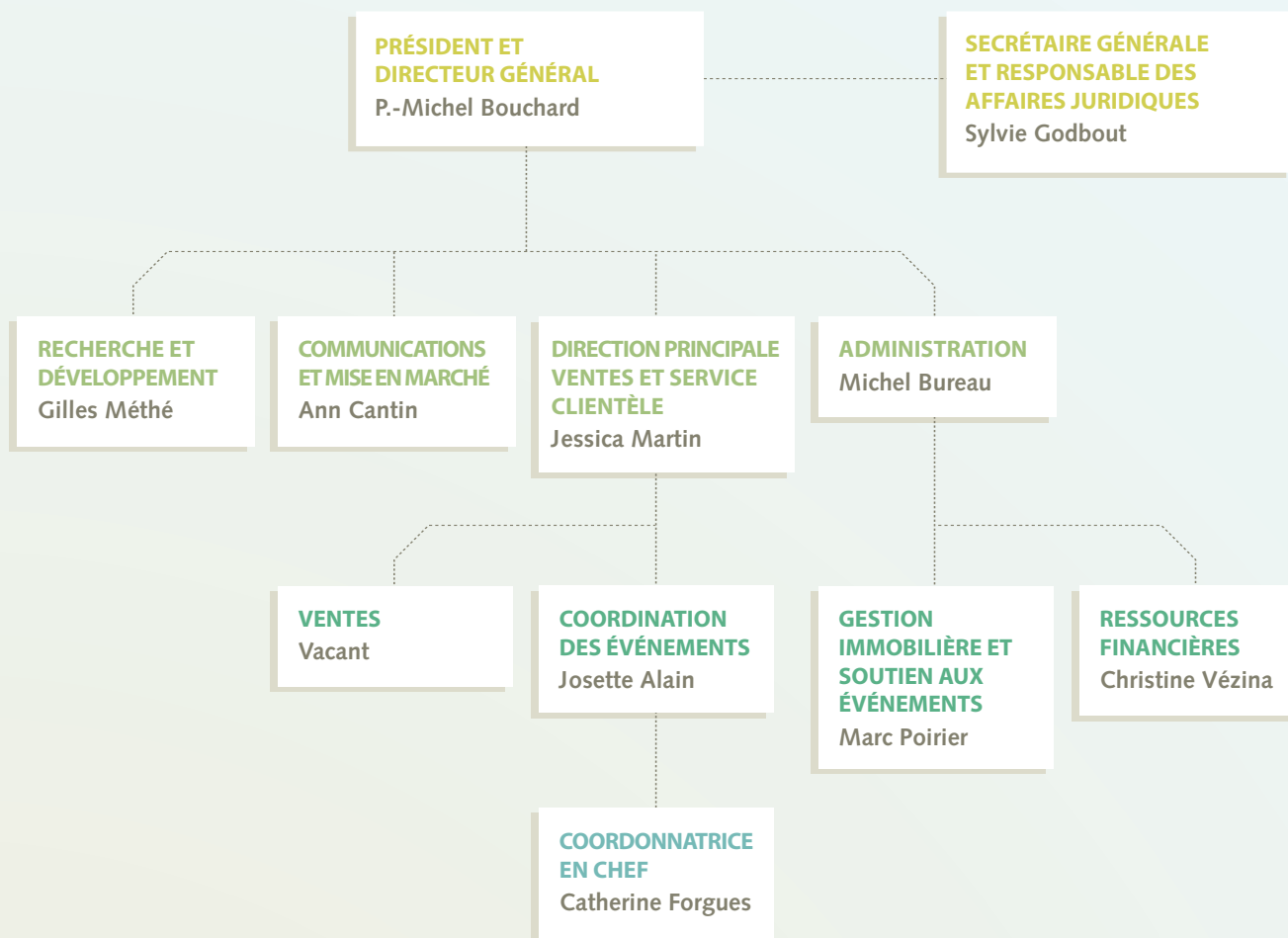
Par ailleurs, le présent code est soumis au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

5

DISPOSITIONS DIVERSES

L'administrateur est soumis aux règles prévues au chapitre III – *Activités politiques* et au chapitre IV – *Rémunération* du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

ORGANIGRAMME DE GESTION



Au 31 mars 2007

UN CHOIX RESPONSABLE

Par souci de l'environnement, ce document est imprimé sur un papier certifié FSC.



Téléphone : 418 644-4000
Sans frais : 1 888 679-4000
Télécopieur : 418 644-6455
www.convention.qc.ca
sccq@convention.qc.ca

Société du Centre des congrès de Québec
900, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2B5

